



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

14^e séance plénière

Vendredi 24 septembre 2010, à 11 h 10
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 11 h 10.

Allocution de M. Pál Schmitt, Président de la République de Hongrie

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Hongrie.

M. Pál Schmitt, Président de la République de Hongrie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Pál Schmitt, Président de la République de Hongrie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Schmitt (parle en anglais) : En tant que Membre engagé de l'ONU, la Hongrie souhaite apporter sa contribution aux efforts faits au niveau international pour construire notre avenir commun. Dans cet esprit, nous faisons tout notre possible pour contribuer aux activités de gestion des crises et aux opérations de consolidation de la paix menées par la communauté internationale, et nous cherchons à apporter une valeur ajoutée spécifique au développement international et à l'action humanitaire. Je veux assurer les membres de l'Assemblée qu'en tant que pays candidat à un siège au Conseil de sécurité en 2012-2013, la Hongrie est prête à travailler d'arrache-pied pour surmonter les

divisions et renforcer les partenariats mondiaux dans l'environnement international d'aujourd'hui caractérisé par l'interdépendance.

Le Préambule de la Charte stipule que nous, peuples des Nations Unies, sommes résolus notamment « à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande » et, à cette fin, « à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples ».

En 2000, l'ONU a fait montre de détermination dans la définition et l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les contributions faites au sommet des OMD il y a quelques jours m'ont rassuré que, bien que la plupart d'entre nous se ressentent des répercussions des récentes crises mondiales, aucun d'entre nous n'est prêt à accepter la vision sombre de l'avenir qu'entraînerait le ralentissement de nos actions concrètes. La Hongrie reste déterminée à assumer sa part de responsabilité dans la réalisation mondiale des OMD, et nous continuerons à mettre en œuvre des programmes de donateurs dans diverses parties du monde.

Les effets de la crise financière et économique mondiale récente ont jeté des millions de personnes dans la pauvreté, en particulier les personnes les plus vulnérables du monde en développement. Les crises alimentaire, énergétique et de l'eau, et les catastrophes humanitaires comme le séisme d'Haïti et les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-54960 (F)



Merci de recycler

inondations du Pakistan ont également fait payer un lourd tribut aux populations de ces pays. Le nombre croissant de catastrophes souligne la nécessité de les prévenir, d'y être préparé et de réduire les risques y afférents, ainsi que de lancer des activités de développement axées sur la promotion d'une croissance économique durable. La Hongrie est d'avis que, pour enregistrer des succès et répondre effectivement aux besoins des groupes vulnérables ou défavorisés en cette période agitée, il faut adopter une approche basée sur le partenariat.

De même, les changements climatiques comptent parmi les principaux défis du XXI^e siècle qui menacent notre bien-être, notre sécurité et notre développement économique. À cet égard, la communauté internationale doit accorder une attention particulière aux préoccupations fondées et légitimes des petits États insulaires des Caraïbes et du Pacifique. Notre objectif premier doit être désormais d'adopter une série de décisions ambitieuses et pragmatiques au cours des négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doivent avoir lieu à Cancún (Mexique) dans le courant de l'année. Ces décisions devraient préparer le terrain à l'adoption l'année prochaine en Afrique du Sud d'un cadre mondial général et juridiquement contraignant.

En tant qu'État membre de l'Union européenne, la Hongrie est résolue à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020. Par ailleurs, nous sommes également disposés à procéder à une plus grande réduction de ces émissions si nos partenaires prennent des engagements similaires, compte tenu de leurs différentes capacités.

La promotion et la protection des droits de l'homme constituent la pierre angulaire de la politique étrangère de la Hongrie. Mon pays est à l'avant-garde de la lutte internationale contre toutes les formes de discrimination, y compris la discrimination basée sur l'origine ethnique ou nationale. Nous sommes d'avis que les droits des minorités, et notamment la préservation de leur identité culturelle et de leur patrimoine linguistique, doivent occuper une place prioritaire dans l'ordre du jour de la communauté internationale. Nous croyons que les communautés minoritaires florissantes n'affaiblissent pas la société mais, au contraire, apportent une contribution culturelle enrichissante au pays. La majorité et les minorités ne peuvent établir des relations fructueuses que si les droits de l'homme sont respectés et la tolérance règne à tous les niveaux de la société. C'est

l'une des raisons pour lesquelles la Hongrie a décidé d'établir à Budapest l'Institut Tom Lantos, un centre international de promotion des droits de l'homme et de diffusion de la tolérance.

La Hongrie se doit également de soulever la question de la situation des femmes dans le monde. Il ne faut pas négliger le rôle potentiel des femmes dans l'accélération de la réalisation des OMD et la réduction des tensions et des hostilités qui existent partout dans le monde. Nous sommes certains que la création récente de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) signale des progrès significatifs en la matière et apportera une contribution notable à l'élimination des désavantages qui pèsent sur les femmes.

Je voudrais exprimer toute la gratitude de la Hongrie au Secrétaire général pour l'organisation aujourd'hui d'une réunion de haut niveau sur le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Le nouveau dynamisme qui existe dans ce domaine s'est manifesté clairement à la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui a eu lieu plus tôt cette année, et nous espérons que l'engagement renouvelé de la communauté internationale en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération sera couronné de succès.

Nous notons cependant avec grande préoccupation que le consensus grandissant autour de l'objectif ultime, à savoir « l'option zéro » pour les armes nucléaires, est contrebalancé par les tentatives de prolifération patentes et latentes d'armes de destruction massive auxquelles se livrent certains pays. La Hongrie appuie sans réserve la déclaration faite à New York le 22 septembre par la Haut-Représentante de l'Union européenne, M^{me} Catherine Ashton, sur les négociations menées par les gouvernements des E3+3 et l'Iran.

Le terrorisme international est une autre des graves menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. La Hongrie condamne avec force ce phénomène sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et insiste sur le rôle central de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme. Nous nous réjouissons du fait que le deuxième examen – qui vient de se terminer – de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies a renforcé le consensus existant entre les États Membres et leur volonté de forger une alliance mondiale de lutte contre le terrorisme. Et, dans un esprit de solidarité avec les victimes du terrorisme,

nous appuyons sans réserve tous les efforts menés par l'ONU à cet égard.

Il y a près d'une décennie, la ville de New York était la cible d'une des attaques terroristes les plus horribles de l'histoire de l'humanité. La déclaration choquante faite hier par l'un des orateurs à propos de ce tragique événement est inacceptable et porte préjudice à la noble cause de la promotion de l'entente mutuelle et du dialogue entre les religions et les civilisations.

L'Organisation des Nations Unies a été créée, et encore une fois je vais citer le Préambule de la Charte, pour « pratiquer la tolérance [et] vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage ». La coexistence et la coopération favoriseraient la stabilité régionale dans les Balkans occidentaux, une région qui, parce qu'elle se trouve à proximité des frontières de la Hongrie, a une grande importance pour notre politique étrangère.

À notre avis, les progrès à réaliser pour stabiliser la région et régler ses problèmes persistants doivent être le résultat d'un processus essentiellement interne bénéficiant de l'appui inébranlable de la communauté internationale.

La Hongrie respecte l'avis consultatif émis récemment par la Cour internationale de Justice sur le Kosovo, et notre pays continuera de préconiser avec force un dialogue direct entre les pays et les communautés de la région.

En Afghanistan, la communauté internationale en général, et les pays de la région en particulier, doivent appuyer les efforts axés sur la réconciliation, la bonne gouvernance et le développement durable. Le renforcement des institutions de l'État à tous les niveaux, l'amélioration des conditions de sécurité et la mise en œuvre effective des programmes de développement civil sont tous essentiels pour réduire les tensions et transférer les responsabilités et le leadership au Gouvernement afghan. La Hongrie reste résolue à aider l'Afghanistan sur le plan politique, et nous ferons de notre mieux pour aider ce pays par les voies bilatérales et multilatérales.

Nous envisageons l'établissement d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël et avec ses autres voisins. Nous estimons également que le processus de paix au Moyen-Orient peut et doit mener à une réconciliation israélo-arabe générale. Nous savons tous qu'il faut des hommes braves pour commencer une

guerre, mais des hommes d'État pour y mettre fin. Dans cet esprit, la Hongrie salue et approuve complètement le fait que les pourparlers indirects se sont récemment transformés en pourparlers directs entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne. Nous saluons l'engagement personnel du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, les efforts déployés par le Quatuor, y compris l'Union européenne, et les précieuses contributions qu'ont apportées à cet égard plusieurs grands hommes d'État arabes.

La Hongrie, à titre individuel ou dans le cadre de l'ONU, a établi des partenariats avec les pays africains pour favoriser le développement et rétablir la paix et la sécurité sur le continent. Par ailleurs, nous encourageons l'Afrique à faire entendre sa voix au sujet des grands problèmes mondiaux tels que la gestion de l'eau, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des femmes. Nous tenons quand même à souligner une nouvelle fois l'importance que revêtent le rôle des pays africains, le dialogue et la négociation dans le cadre de ce processus.

Pour terminer sur une note personnelle en tant que seul champion olympique présent dans cette salle, je tiens à réaffirmer ma profonde conviction que les partenariats multilatéraux ne peuvent être renforcés que si chacun respecte les règles établies en commun, et en particulier les règles de fair-play à l'égard des autres équipes et des autres joueurs présents sur le terrain. Je suis convaincu que pendant la session à venir, les nobles principes des Nations Unies continueront de guider toutes les délégations, en vue de renforcer au sein des Nations Unies, le type de coopération mondiale dont nous avons tant besoin pour relever les défis de notre temps. Je puis assurer l'Assemblée que la Hongrie est prête à faire de son mieux pour atteindre ces nobles objectifs.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Hongrie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Pál Schmitt, Président de la République de Hongrie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M^{me} Cristina Fernández, Présidente de la République argentine

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Présidente de la République argentine.

M^{me} Cristina Fernández, Présidente de la République argentine, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M^{me} Cristina Fernández, Présidente de la République argentine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

La Présidente Fernández (parle en espagnol) : Jusqu'à présent, la majorité des déclarations que nous entendons depuis hier et aujourd'hui portent sur trois thèmes. La crise économique mondiale, son incidence, son évolution et les moyens de la surmonter est indiscutablement l'un d'entre eux, de même que les changements climatiques. Enfin, le troisième thème fondamental et extrêmement important est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

J'estime que les pays émergents, en particulier l'Argentine, ont une vaste expérience à partager dans ces trois domaines et doivent prendre position. S'agissant de la crise mondiale, dont les pays émergents ont subi les effets alors qu'elle est en fait née dans les pays développés, il convient de signaler que ce sont précisément les pays en développement qui ont alimenté la croissance économique ces 10 dernières années et qui, aujourd'hui, relancent et appuient à nouveau la croissance de l'activité économique, et vont en fin de compte, fournir les moyens de lutter contre ce qui constitue certainement la plus grave crise économique depuis 1930. À cet égard, l'Argentine a servi en quelque sorte de cobaye aux politiques mises en œuvre dans les années 90, période où elle a été présentée comme une élève modèle alors qu'elle atteignait un niveau d'endettement insoutenable, qu'elle ne produisait ni biens ni services et qu'en fait les chiffres de la création d'emplois s'effondraient avant de succomber en 2001 à une crise financière semblable à celle qui a ébranlé le monde au troisième trimestre de 2008.

L'Argentine a été livrée à son sort en 2001. Pourtant, grâce aux mesures prises à partir de 2003, nous avons réussi à surmonter cette crise, qui ressemble fort à celle qui a frappé le monde en 2008. Nous y sommes parvenus grâce à nos propres efforts, mais surtout en suivant une stratégie économique et politique dictée non pas par les exigences des organismes de crédit, multilatéraux, mais par nos propres convictions et nos propres intérêts.

Au cours des huit années qui ont mené au bicentenaire – puisque cette année, mon pays fête ses

200 ans de liberté – nous avons connu la croissance économique la plus élevée de nos 200 ans d'histoire. Nous sommes également parvenus à nous désendetter comme jamais nous ne l'avions fait auparavant. Depuis cette défaillance souveraine en 2001, la plus importante de toute l'histoire, l'Argentine a renégocié à ce jour 93 % de sa dette totale avec ses créanciers. Elle a en outre connu un taux de croissance inédit, y compris ces 12 derniers mois. Grâce aux mesures anticycliques appliquées depuis la fin 2008 et tout au long de 2009, l'activité économique a augmenté de 9 % au cours des 12 derniers mois, nous avons ramené le taux de chômage à 7,9 % et surtout nous avons continué de faire baisser les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté, qui ont aujourd'hui été ramenés à un niveau encore jamais vu dans notre pays.

Ces résultats sont essentiellement dus à la politique de gestion anticyclique de l'économie que nous avons appliquée et au fait que nous avons compris que des instruments tels que la banque centrale, les réserves, le commerce extérieur, la production, la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie, conjugués à une forte augmentation des dépenses budgétaires, sont précisément ce qui a fait que la crise qui a submergé les pays en développement ne nous a pas frappés comme elle l'aurait fait à une autre époque.

À cet égard, je tiens à souligner que nous avons également encouragé une utilisation intelligente des réserves, idée qui est actuellement examinée dans tous les organismes multilatéraux, mais aussi dans les milieux économiques et au sein du Groupe des Vingt. Nous avons utilisé de manière rationnelle nos réserves en devises, parce que nous avons estimé que les réserves, qui dans notre cas sont le produit de notre excédent commercial et sont donc en dollars, devaient servir au paiement de la dette au lieu d'être placées sur le marché des capitaux, où elles n'auraient rapporté que 0,5 %, tandis que le taux d'intérêt de notre dette aurait été lui à deux chiffres. Il aurait donc été incongru et irrationnel que le pays s'endette à un taux d'intérêt à deux chiffres alors que nous avions des réserves plus que suffisantes, pour lesquelles nous n'aurions reçu qu'un intérêt de 0,5 %.

Par cet exemple, je veux montrer que l'expérience de l'Argentine et des pays émergents – pays qui, je le répète, alimentent la croissance économique – fait que le Groupe des Vingt, et nous allons plaider en ce sens au sein du Groupe des 77, doit procéder à une grande réforme des organismes de crédit multilatéraux qui ont lamentablement échoué dans leur mission fondamentale,

à savoir maintenir à l'échelle mondiale une économie stable qui procure bien-être et emploi à tous les habitants de la planète.

M. Mac-Donald (Suriname), Vice-Président, assume la présidence.

À cet égard, nous estimons qu'il est véritablement urgent d'adopter une législation à l'échelle mondiale sur les fonds voutours, qui en gros se déplacent d'un secteur à l'autre en mouvements purement spéculatifs et martèlent sans pitié les économies. Nous considérons par ailleurs qu'il est nécessaire d'examiner et d'évaluer les agences de notation financière, et de légiférer en la matière. Ce sont ces agences, par exemple, qui ont attribué un très fort risque de défaut de paiement à la dette argentine, alors qu'en réalité la République argentine paye rigoureusement sa dette depuis qu'elle a été renégoziée pour la première fois en 2005, et ce, sans même recourir au marché des capitaux. Ces mêmes agences ont, à l'inverse, octroyé une bien meilleure note à des pays qui, par la suite, se sont avérés incapables de faire face à leur dette en raison des problèmes structurels de leur économie, comme le déficit budgétaire, le déficit commercial ou la fuite massive des réserves de devises, soit exactement le contraire de ce qui s'est produit en Argentine.

C'est pourquoi nous sommes convaincus de la nécessité, à l'échelle mondiale, d'une restructuration profonde des fonds multilatéraux et de l'adoption d'un cadre théorique différent de celui qu'a suivi la communauté internationale jusqu'à présent avec le Consensus de Washington – cadre qui s'est soldé par un échec sans pour autant être remplacé par un nouveau modèle dans lequel les banques centrales et les États se verraient attribuer des rôles nouveaux et se transformeraient en instruments de mise en œuvre de mesures budgétaires contracycliques garantissant un élément à nos yeux essentiel, à savoir la stabilité de l'emploi et pas simplement la stabilité monétaire.

Nous pensons en outre sincèrement que les monnaies ne doivent pas être envisagées sous un angle uniquement monétaire. Nous estimons en effet que la valeur de la monnaie d'un pays est directement liée aux possibilités de croissance et de création de richesses de chaque économie, et même à la redistribution équitable qui est faite de cette richesse, de manière à garantir la cohésion sociale et à assurer la viabilité d'un modèle qui ne serait pas seulement économique mais politique par essence.

Les changements climatiques, question excessivement importante qui fera prochainement l'objet de la réunion de Cancún, sont l'un des autres grands thèmes récurrents de toutes les déclarations qui ont été faites à cette tribune. Il convient de rappeler à ce propos que nous n'avons pu parvenir à un accord, parce qu'en réalité aucune solution juste et équitable n'a été proposée pour établir à combien s'évaluent les dégâts causés par la pollution environnementale et qui doit en assumer la responsabilité principale. Il est injuste que les pays en développement, qui, au prix de durs efforts et grâce à leur croissance économique, ont réussi à faire reculer leurs forts taux de pauvreté et les inégalités sociales, soient précisément ceux qui payent pour les dommages causés à l'environnement, qui sont historiquement le fait des pays développés qui ont des décennies durant pollué la planète et doivent, de ce fait, assumer cette responsabilité. Par ailleurs, pour fixer des critères et des cibles viables et répondant au besoin de croissance permanente de l'économie, il va falloir repenser sérieusement nos objectifs en matière de réchauffement de la planète.

En ce qui concerne le dernier thème, à savoir l'édification de la paix et de la sécurité internationales, nous pensons sincèrement que la reprise du dialogue entre Israël et l'Autorité palestinienne est une très bonne nouvelle. Nous espérons que l'on pourra ainsi vivre un événement que nous attendons tous depuis longtemps, à savoir qu'à la prochaine session de cette Assemblée générale, l'État de Palestine dispose d'un siège d'État Membre. Ce serait là, selon nous, une immense contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous l'affirmons forts de l'autorité et de l'expérience que nous confère le fait d'avoir été la cible et la victime de groupes terroristes internationaux. Les membres de l'Assemblée le savent, en 1992 et en 1994, mon pays a été la cible de deux terribles attentats, avec tout d'abord l'explosion de l'ambassade d'Israël, puis celle de l'Association mutuelle israélite argentine (AMIA).

À cet égard, en 2007, le Président argentin d'alors, Néstor Kirchner, a demandé à la République islamique d'Iran d'autoriser l'extradition des ressortissants iraniens accusés par la justice argentine d'avoir participé à ces terribles crimes. J'ai moi-même renouvelé cette demande en 2008 et en 2009, mais, je dois l'avouer, sans plus de résultats. Parce que mon pays est un fer de lance du respect des droits de l'homme et de l'exercice de la justice pour ceux qui commettent des crimes contre l'humanité; parce que

notre système garantit une procédure régulière et les droits de la défense; parce que notre système interdit tout jugement ou toute condamnation par contumace, nous demandons toujours l'extradition. En dépit du fait que, si un citoyen argentin estime que la justice de notre pays n'a pas été suffisamment équitable ou n'a pas respecté les normes en vigueur, les conventions internationales que nous avons signées nous donnent la possibilité de recourir, par exemple, à des tribunaux internationaux, telle la Commission interaméricaine des droits de l'homme, et bien que nous ayons donné à l'Iran la garantie que tous ces principes seraient respectés, la République argentine n'a jusqu'à présent pas obtenu gain de cause.

Je ne vais pas ici renouveler une quatrième fois cette demande, ce qui, à l'évidence, n'aurait aucun effet. En revanche, je voudrais proposer à la République islamique d'Iran – si, comme elle l'a déclaré, elle n'a aucune confiance dans la justice argentine qu'elle juge biaisée et pas assez neutre – d'accepter que soit désigné, d'un commun accord entre nos deux pays, un pays tiers, où la régularité de la procédure est garantie et où des observateurs internationaux et des représentants de l'ONU pourraient être dépêchés, pour qu'enfin le terrible attentat contre l'AMIA puisse faire l'objet d'un jugement. Je tiens à dire que nous ne considérons pas cet attentat comme une attaque contre une communauté ou une religion; il s'agit pour nous d'une attaque dirigée contre tous les Argentins.

Je suis Présidente d'un pays où nous pouvons célébrer tous ensemble le nouvel an juif avec la communauté juive – comme je l'ai fait cette année en tant que dirigeante de mon pays – et fêter également la fin du Ramadan au Centre islamique. De par la composition de notre population issue des migrations, notre pays est très ouvert et garantit la pluralité et la diversité pour tous les habitants du monde.

Nous nous proposons fondamentalement quelque chose qui a un précédent. Il ne s'agit pas d'une construction juridique capricieuse ou chimérique : il s'agit de l'affaire Lockerbie. C'est un précédent au niveau mondial : un procès ayant eu lieu dans un pays tiers neutre; ce qui constitue ainsi une garantie pour ceux qui craignent de ne pas être jugés en toute impartialité. À cet égard, je tiens à clarifier le fait que la République argentine ne cherche pas à trouver des coupables. Tout ce qu'elle exige, c'est la justice, et qu'enfin, quiconque ait commis un crime de cet ordre soit puni.

C'est pourquoi nous espérons que la proposition faite aujourd'hui, devant l'Assemblée générale, à la République islamique d'Iran, mettra fin aux excuses de non-neutralité et au prétexte qu'elle veut nous imposer en arguant qu'elle ne pourra pas jouir d'un procès impartial. J'estime que ce geste extrêmement significatif, qui a des antécédents internationaux, nous permettra de sortir de ce conflit et d'aplanir nos divergences de manière institutionnelle. Si nous voulons réellement nous sentir comme faisant partie de la communauté internationale, nous nous devons de les régler dans le cadre de la justice et de la légalité.

Enfin, toujours concernant les questions de sécurité, nous devons exiger une fois de plus, devant cette assemblée, le respect de nos droits souverains aux îles Malvinas. Il ne s'agit pas d'une revendication purement historique, mais tout à fait d'actualité. Le Royaume-Uni refuse systématiquement de se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale l'obligeant à entamer des négociations avec la République argentine sur la question de la souveraineté.

Mais ce n'est pas tout. Il se trouve que le Royaume-Uni vient de prendre des décisions unilatérales d'exploitation des ressources en hydrocarbures, ce qui comporte deux aspects. Le premier c'est la déprédation de ressources naturelles qui ne lui appartiennent pas. Il est impensable que ce pays puisse s'acharner à revendiquer une souveraineté territoriale historique ou juridique sur un territoire qui se trouve à 14 000 kilomètres de distance de sa métropole et avec une population transplantée sur une plate-forme continentale qui, sans aucun doute possible, appartient géographiquement, géologiquement et historiquement à la République argentine.

Le deuxième risque est celui de la catastrophe écologique. British Petroleum a déclenché un désastre écologique sans précédent dans le golfe du Mexique et au large des côtes des États-Unis. L'absence de contrôle de notre pays, ou de tout autre, sur ce qu'entreprend le Royaume-Uni aux îles Malvinas nous mobilise, non seulement pour défendre nos propres ressources, mais aussi pour éviter une possible catastrophe écologique due à un manque total de contrôle.

D'aucuns se demanderont quel est le rapport avec la sécurité. Or, cela a beaucoup à voir avec la sécurité, car à l'heure du village mondial, l'un des principaux problèmes, c'est la nécessité d'adapter le Conseil de sécurité à notre époque : un Conseil de sécurité digne de cette institution, l'Organisation des Nations Unies.

L'Angleterre, tout comme les autres pays qui possèdent un siège permanent au Conseil de sécurité, use et abuse de cette position, si bien que les résolutions dictées par l'Organisation ne s'appliquent qu'aux pays qui n'ont pas suffisamment de pouvoir ou le droit d'occuper un siège permanent du Conseil de sécurité. Le Conseil doit être véritablement réformé, car jusqu'à présent, il n'a pas pu maintenir la paix et la sécurité internationales.

Cela n'est pas simplement dû au fait que certains des membres ont un siège permanent; la raison est que la situation mondiale a évolué depuis la signature de la Charte de San Francisco et la création du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité, avec ses membres permanents, était un Conseil de sécurité au sein duquel ceux qui avaient devant eux un bouton rouge pouvaient déclencher un holocauste nucléaire. C'était là la vraie raison de créer un Conseil de sécurité qui permettait d'équilibrer les intérêts d'un monde bipolaire et d'éviter l'holocauste nucléaire.

Ce monde n'existe plus. Ceux qui, jadis, étaient des ennemis affichés et irréconciliables, sont aujourd'hui des associés, alliés, amis, ou encore ce qu'on aimerait bien les appeler. Ce qui est sûr, c'est que ceux-là mêmes qui ont le pouvoir de provoquer de terribles situations de conflit, des tragédies ou des actes de terrorisme au plan international ne sont pas et ne seront jamais membres du Conseil. C'est pourquoi le Conseil de sécurité a perdu de son utilité, parce qu'il n'est pas adapté à l'environnement actuel, au monde contemporain et à ses dangers. Au contraire, très souvent l'usage et l'abus que certains pays font de cette position dominante de membres du Conseil de sécurité provoquent des conflits qui, ensuite, ne peuvent plus être enrayerés par le Conseil lui-même, et encore moins par l'ONU.

C'est la raison pour laquelle le cas des îles Malvinas est très révélateur. Le Royaume-Uni peut faire ce qu'il veut parce que personne ne l'oblige à se conformer aux résolutions de cet organe, parce qu'il est membre permanent du Conseil de sécurité et un membre très important de l'OTAN. Dans un monde où règne la pratique du deux poids deux mesures, où seuls doivent obéir les pays en développement ou bien les pays les plus vulnérables, et où les autres peuvent violer systématiquement l'ordre juridique international en vigueur, il ne peut y avoir de possibilités d'instauration de la paix et encore moins de maintien de la sécurité, car ce sont là les situations qui engendrent les conflits et divergences que nous observons chaque jour.

Je crois qu'il est important de signaler que les concepts de sécurité et de paix ne peuvent jamais être associés à une question de nature purement militaire. Ils sont principalement liés à des valeurs se rapportant à la politique, à l'équité, à la liberté, et sans doute à l'un des principes pour lequel l'humanité se bat depuis les tout premiers instants : l'égalité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Présidente de la République argentine de l'allocation qu'elle vient de prononcer.

M^{me} Cristina Fernández, Présidente de la République argentine, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République gabonaise.

M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République gabonaise, S. E. M. Ali Bongo Ondimba, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Bongo Ondimba : Je voudrais tout d'abord adresser au Président, au nom de mon pays, mes chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de cette session. Son expérience et ses compétences avérées sont un gage du bon déroulement de nos travaux. À son prédécesseur, S. E. M. Ali Abdussalam Treki, j'exprime ma gratitude pour l'excellente manière avec laquelle il s'est acquitté de son mandat. Au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, je renouvelle le soutien du Gabon pour son investissement constant dans la construction d'un monde plus libre, plus juste et plus solidaire.

Je voudrais saisir l'opportunité que m'offre cette tribune pour exprimer ma reconnaissance à chacun des membres ici présents, et à la communauté internationale tout entière, pour la solidarité manifestée à l'égard du peuple gabonais lors du décès de mon illustre prédécesseur, feu le Président Omar Bongo Ondimba. De même, je sais gré du soutien multiforme de la

communauté internationale tout au long du processus de transition démocratique au Gabon, qui a mis en valeur la crédibilité et la fiabilité de nos institutions, ainsi que le sens de responsabilité de notre peuple.

Depuis bientôt un an, j'ai engagé le Gabon dans un vaste chantier de réformes économiques, sociales et politiques avec, pour socle, la valorisation de notre patrimoine environnemental, la promotion d'un tissu industriel et la dynamisation du secteur des services. Lors de mon investiture, j'ai présenté les trois piliers stratégiques du Gabon émergent. Il s'agit du Gabon vert, du Gabon industriel et du Gabon des services.

En plaçant le Gabon vert en premier dans l'ordre de classification, j'ai voulu souligner le rôle central que ce secteur va jouer dans l'économie gabonaise. Je perçois le Gabon vert comme une approche transversale qui sous-tend notre stratégie globale en matière de développement. Le Gabon industriel s'appuie, lui, sur la valorisation de nos matières premières en respectant les principes de base en matière de préservation de l'environnement. Le Gabon des services met l'accent sur l'appropriation par le pays de nouvelles technologies de l'information et de la communication, la promotion du tourisme, l'amélioration des transports, avec la mise en valeur des ressources humaines.

À l'aune de cette vision, nous avons mis en place un « conseil climat » dont l'objectif est d'intégrer la problématique des changements climatiques dans nos politiques nationales de développement. Dans le même sens, nous venons de conclure avec le Brésil et la France un partenariat visant l'installation d'une station d'images satellites pour le suivi du couvert forestier du bassin du Congo, soit plus de 2 millions de kilomètres carrés de forêts équatoriales humides.

Les nombreuses initiatives dans lesquelles j'ai engagé mon pays, visant notamment l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la corruption, la réduction du train de vie de l'État et la préservation de l'environnement, appellent un soutien international. Nous gardons toutefois à l'esprit que notre salut est avant tout tributaire de nos propres efforts en matière de gestion de nos ressources, de bonne gouvernance et de l'intérêt du plus grand nombre.

Au-delà du désir qui nous anime de mobiliser davantage de ressources nationales et internationales, nous demeurons résolument engagés en faveur de la recherche de la paix et de la sécurité, tant à l'échelle régionale que mondiale. Par notre présence au Conseil

de sécurité, nous assumons pleinement nos responsabilités et apportons notre contribution à la recherche d'un monde qui puisse envisager l'avenir en confiance.

Le thème de notre débat nous donne une nouvelle fois l'occasion d'évaluer le rôle des Nations Unies dans la gouvernance du monde; un monde qui porte encore en lui les stigmates de la terrible crise financière et économique de 2008 qui n'a épargné aucun pays. La forte et prompt mobilisation de la communauté internationale, particulièrement l'ONU, face à cette crise, a démontré sa capacité de réaction lorsqu'elle est mue et sous-tendue par une réelle volonté politique. Il s'agit là d'une solidarité internationale qui mérite d'être systématisée et que nous espérons voir renouvelée dans l'approche des défis saillants auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

Face à la complexité des nouvelles crises auxquelles nous faisons face aujourd'hui, il nous faut concevoir une nouvelle approche de gestion des conflits. Le maintien de la paix n'a pas connu que des succès, bien au contraire, les cas sont nombreux où, faute de moyens et d'ambition, l'ONU n'a pas pu intervenir, abandonnant ainsi des populations sans moyen de protection face aux rebelles et aux autres groupes armés.

Il est temps pour nous d'aller au-delà du maintien de la paix pour nous engager, lorsque les circonstances nous y obligent, dans une philosophie d'imposition de la paix. Il nous faut nous donner la possibilité de déployer des missions de paix robustes, plus en phase avec la nature des conflits qui, çà et là, continuent de déstabiliser nos États. Le maintien de la paix ne saurait à lui tout seul répondre aux défis de sécurité. Je réitère mon appel pour une culture de prévention des conflits qui présente l'avantage à la fois d'éviter de nombreuses pertes en vies humaines et d'épargner les modestes ressources si nécessaires au développement de nos pays.

La quête de la paix et de la sécurité demeure en Afrique, comme ailleurs, une préoccupation de tous les instants. L'horizon du référendum du Sud-Soudan semble être marqué par des incertitudes. En effet, l'espoir de règlement politique d'une épineuse préoccupation d'une portée régionale côtoie la crainte de balkanisation d'un continent qui n'a que trop souffert de divisions. Les enjeux du Soudan, aujourd'hui, préfigurent peut-être un cycle du destin de l'Afrique de demain. Je voudrais lancer un appel aux parties et à la

communauté internationale afin qu'elles prennent la pleine mesure de leurs responsabilités pour mener à bon port le processus devant aboutir au référendum, et ce, dans l'intérêt des populations concernées.

C'est le lieu ici de saluer l'engagement de l'ONU et de l'Union africaine pour leur appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, auquel mon pays demeure attaché. Pour ce qui est précisément du Darfour, j'invite l'ensemble des parties à s'impliquer pleinement dans le processus politique de Doha. C'est l'occasion, ici, de rendre hommage à l'État du Qatar pour les efforts déployés à cet effet.

En Somalie, je me félicite de l'appui de l'ONU aux efforts de la Mission de l'Union africaine en Somalie en vue de mettre fin à l'instabilité dans ce pays. La tenue hier d'un mini-sommet consacré à la situation de ce pays témoigne de l'intérêt constant de l'ONU pour le règlement de la question somalienne.

En République démocratique du Congo, la reconfiguration du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, aujourd'hui Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, visant essentiellement à renforcer la protection des populations civiles, mérite d'être relevée. Elle démontre la volonté de l'ONU de s'adapter à l'évolution des situations sur le terrain. J'invite les pays de la région, ainsi que la communauté internationale, à soutenir les efforts du Gouvernement congolais dans sa détermination à assurer la sécurité et la stabilité sur l'ensemble de son territoire.

Concernant la situation au Sahara occidental, j'encourage les parties à relancer les négociations de Manhasset engagées sous les auspices du Secrétaire général, afin de sortir de l'impasse actuelle et de progresser vers une solution politique acceptable par tous.

Enfin, s'agissant de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Niger et de Madagascar, j'exhorte la communauté internationale à accompagner ces pays dans l'organisation d'élections libres et démocratiques conformément aux différents arrangements conclus à cet effet.

La recherche de paix au Proche-Orient constitue une autre préoccupation de la communauté internationale. Je me félicite des efforts diplomatiques consentis par les États-Unis d'Amérique qui ont abouti

à la reprise des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens. Je remercie également les autres membres du Quatuor et aussi l'Égypte pour leur implication dans ce processus. Je forme le vœu que ces consultations se poursuivent et aboutissent à la création d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

La menace terroriste continue hélas de peser sur la paix et la sécurité internationales. Aucune nation, petite ou grande, n'en est épargnée. Vaincre ce fléau exige une coopération effective entre tous les États Membres, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Il nous faudra également accorder une attention soutenue aux autres menaces transversales à la paix et à la sécurité internationales, telles que la piraterie, la prolifération des armes, le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée. Nous saluons les efforts déjà déployés par l'ONU dans ce domaine avec, notamment, le renforcement du régime juridique et des mécanismes de lutte contre ces menaces.

En ce qui concerne la question du changement climatique, je me suis investi à Copenhague, aux côtés d'autres chefs d'État et de gouvernement, dans la recherche d'un consensus autour du principe d'un instrument juridiquement contraignant. Nous soutenons les négociations entamées à Copenhague et poursuivies à Bonn et nous espérons qu'elles se traduiront à Cancún par la réaffirmation des engagements pris, notamment le financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement et la réduction de plus de 20 % des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés d'ici à 2020.

L'autonomisation de la femme est sans doute l'un des domaines dans lesquels les Nations Unies ont enregistré de réelles avancées. La création récente d'une nouvelle institution dénommée « ONU-Femmes », dont la mission principale est de mieux coordonner toutes les activités liées à la question du genre, illustre bien la prise en compte par notre organisation de cette préoccupation. Je saisis cette occasion pour adresser mes sincères félicitations à une femme extraordinaire, M^{me} Michelle Bachelet, pour sa nomination à la tête de cette nouvelle entité.

Face aux nombreux défis qui se posent à l'humanité, nous nous devons d'agir solidairement et de façon coordonnée pour donner une réponse mondiale qui soit à la dimension des aspirations de nos peuples. L'ONU, dont l'universalité symbolise la communauté

de destin des peuples du monde, a de ce fait un rôle central à jouer, aussi bien dans la gouvernance mondiale que dans l'émergence d'un ordre économique et social plus juste. Dans cette perspective, je réaffirme la nécessité d'adapter notre organisation à l'évolution du contexte international. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la réforme du Conseil de sécurité, ainsi que la cohérence du système des Nations Unies sont des étapes incontournables pour renforcer le rôle central de notre organisation.

Au moment où nous envisageons notre action commune en phase avec l'environnement international actuel, au moment où la démocratisation de la gouvernance mondiale se pose comme une exigence, je voudrais réaffirmer, du haut de cette tribune, l'aspiration de l'Afrique à occuper pleinement sa place dans le concert des nations. Nous appelons de tous nos vœux la démocratisation du système des Nations Unies afin de l'adapter à la réalité du moment.

En effet, il nous apparaît anachronique que l'Afrique reçoive des pressions internationales sur l'affirmation des valeurs démocratiques alors que ces mêmes bonnes valeurs ne peuvent être appliquées au sein de notre organisation. Le temps me semble venu pour l'Afrique de prendre la plénitude de ses responsabilités et de cesser de s'appuyer continuellement sur l'aide de ses partenaires pour assumer son destin. Cette affirmation de l'Afrique sur la scène internationale m'amène à plaider en faveur de sa présence permanente au sein du Conseil de sécurité. Et nous sommes prêts à relever ce défi, afin de panser les blessures d'une histoire porteuse d'un lourd tribut d'injustices au détriment du continent.

Au-delà de la démocratisation du système des Nations Unies, que nous appelons de tous nos vœux, la crédibilité de notre action exige également que nous tenions les promesses de développement faites à l'humanité.

Le destin de l'Afrique se joue assurément dans le respect des engagements souscrits à Monterrey, à Gleneagles, à Doha, à Paris et, récemment, à Muskoka et à Toronto. Ces engagements ne doivent pas être différés indéfiniment.

L'humanité étant une dans son essence et multiple dans sa manifestation, il est important que la gestion des affaires du monde se fasse avec le concours de tous, afin d'assurer aux générations futures un avenir en confiance.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République gabonaise de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution du général Michel Sleiman, Président de la République libanaise

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République libanaise.

Le général Michel Sleiman, Président de la République libanaise, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. le général Michel Sleiman, Président de la République libanaise, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Sleiman (parle en arabe) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Joseph Deiss de son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session et remercier son prédécesseur pour sa direction compétente des travaux de l'Assemblée à sa session précédente. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général Ban Ki-moon pour son précieux rapport sur l'activité de l'Organisation (A/65/1).

C'est la première fois que je prends la parole devant l'Assemblée depuis que le Liban a été élu membre non permanent du Conseil de sécurité pour un mandat couvrant la période 2010-2011. Ce statut nous confère des responsabilités, que le Liban est fier d'assumer au service de ses propres causes et des justes causes du monde arabe, et au service de la justice et de la paix dans le monde entier. À cet égard, je voudrais saluer les efforts déployés et les engagements pris à la suite de la réunion au sommet du Conseil de sécurité (6389^e séance) en vue d'assurer l'efficacité du rôle du Conseil de sécurité et de lui donner les moyens d'appliquer ses résolutions sans avoir recours à la politique du deux poids, deux mesures.

Par ailleurs, nous saluons la déclaration publiée à l'issue de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur le suivi de la mise en œuvre

des objectifs du Millénaire pour le développement, qui contribuent à réduire la pauvreté, à promouvoir l'éducation et à améliorer les services de santé. Nous nous félicitons également des progrès accomplis par l'ONU s'agissant de renforcer le rôle des femmes, question à laquelle le Liban attache une importance particulière, dans la logique du rôle pionnier qu'il joue en la matière. En effet, le Liban était parmi les premiers pays de la région à accorder le droit de vote aux femmes – c'était en 1953 lors des élections législatives.

Malgré l'importance croissante du rôle joué par l'ONU dans le domaine du développement socioéconomique, notre organisation reste intrinsèquement une organisation politique, créée principalement pour maintenir la paix et la sécurité internationales et pour protéger l'humanité des fléaux de la guerre et des conflits dont elle avait souffert et qui avaient entravé son progrès et son développement durant plusieurs périodes de l'histoire.

À cet égard, depuis le déclenchement du conflit arabo-israélien, l'ONU n'a pas hésité à s'attaquer à ce problème et a adopté une série de résolutions visant à affirmer les droits des peuples et à consolider les piliers de la paix et du développement. Toutefois, ces efforts ont fléchi et cédé face à l'intransigeance d'Israël et à son inclination manifeste à étendre et poursuivre la politique de peuplement. En effet, Israël refuse toujours à ce jour d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de soumettre l'ensemble de ses installations nucléaires au régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous nous félicitons que la communauté internationale prenne de plus en plus conscience de la nécessité de trouver dans les délais impartis un règlement au problème du Moyen-Orient, au sein duquel la question palestinienne occupe une place centrale, et de relancer les efforts pour parvenir à un tel règlement. Cependant, plusieurs décennies d'expérience montrent qu'une solution véritable et permanente au problème du Moyen-Orient est impossible si elle n'est pas juste et globale et si elle ne concerne pas tous les aspects du conflit dans tous les domaines.

De plus, une telle solution restera hors de portée tant que la communauté internationale ne fera pas preuve de la détermination nécessaire pour passer du stade des déclarations sur les principes fondamentaux à celui de l'action garantissant les moyens appropriés de mise en œuvre, tout en favorisant les éléments qui

mèneront à une solution basée sur les résolutions internationales légitimes, le mandat de la Conférence de Madrid et l'ensemble des dispositions de l'Initiative de paix arabe. Nous insistons particulièrement sur les dispositions qui garantissent le rejet de toute réinstallation des réfugiés palestiniens dans des pays arabes d'accueil, pour la simple raison que la situation même de ces pays ne le permet pas.

De fait, le Liban a à maintes reprises déclaré qu'il n'acceptera aucune forme de réinstallation des réfugiés palestiniens sur ses territoires, et ce, pour les raisons et considérations que j'ai soulignées devant le Conseil de sécurité hier (voir S/PV.6389), et parce qu'une telle réinstallation aurait de graves répercussions et menacerait la sécurité et les fondements de la stabilité. Il importe de noter que la question des réfugiés palestiniens ne saurait être réglée par des négociations isolées entre Israéliens et Palestiniens qui ne tiendraient pas compte du Liban et des autres pays hôtes concernés.

Dans les circonstances actuelles, nous devons réaffirmer qu'il incombe au premier chef à la communauté internationale de garantir des conditions de vie décentes aux réfugiés palestiniens et de veiller à leur bien-être. Nous réaffirmons également qu'une augmentation des contributions au budget de l'Office de secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Moyen-Orient – créé spécialement à cet effet en 1949 – garantirait une vie digne aux réfugiés palestiniens, sous la souveraineté des pays hôtes et avec leur appui, sans extrémisme ou violence.

Par ailleurs, le Liban condamne une fois encore le terrorisme international, qu'il a subi dans sa chair de diverses façons. Le Liban coopère avec la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme et appuie les appels visant à trouver les moyens d'établir une définition claire du terrorisme et de s'attaquer à ses causes profondes, afin de le distinguer clairement de la résistance légitime à l'occupation étrangère, reconnue elle par la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes.

Le Liban est attaché à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et s'efforce d'obliger Israël à en respecter toutes les dispositions, mais Israël continue de violer ouvertement l'espace aérien, maritime et terrestre libanais, violations que le Secrétaire général a qualifiées de provocatrices dans nombre de ses rapports. De plus, les réseaux d'espionnage israéliens et le recrutement d'agents pour semer la division et

déstabiliser le pays ont atteint un point tel que la communauté internationale se doit de réagir fermement et de contrecarrer ces actes d'agression israéliens et ces menaces persistantes contre le Liban, son peuple et ses infrastructures.

La communauté internationale doit aussi contraindre Israël à se retirer sans délai et sans conditions préalables des territoires libanais qu'il occupe encore dans la zone des fermes de Chebaa, les collines de Kfar Chouba et la partie nord du village d'Al-Ghajar. Il importe de noter à cet égard que nous conservons notre droit de recouvrer ou de libérer nos territoires encore occupés par tous les moyens légitimes dont nous disposons.

Par ailleurs, le Liban espère recevoir une aide financière et technique accrue pour poursuivre les opérations de déminage et de neutralisation des bombes à sous-munitions qu'Israël a posées de manière aveugle dans les zones résidentielles au cours de l'agression de juillet 2006 et pendant son occupation des territoires libanais. Le Liban n'épargnera aucun effort pour, dans les cadres appropriés et au moment opportun, demander qu'Israël soit contraint de verser des réparations pour toutes les pertes et les dommages causés au Liban au cours de ses agressions successives.

Face aux convoitises israéliennes et en vertu du droit international, le Liban entend également faire valoir son droit sur ses ressources hydriques et ses richesses en pétrole et en gaz naturel, particulièrement celles qu'il planifie d'exploiter dans les limites de la zone économique exclusive définie par ses frontières, notamment celles délimitées au sud conformément à la carte que le Gouvernement libanais a remise au Secrétariat le 9 juillet 2010.

Nous saluons les efforts et les sacrifices faits par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, qui opère au Sud-Liban, et nous tenons à ce que cet arrangement soit maintenu, mais nous réaffirmons qu'il importe que la coordination et la coopération se poursuivent entre l'armée libanaise et les forces internationales conformément aux règles convenues, afin de veiller à ce que ces forces s'acquittent bien de la mission qui leur a été confiée. Les forces israéliennes ne répondent à cette coopération que par des actes arrogants et provocateurs, qui sont au fond la véritable cause des incidents signalés de temps à autre le long de la Ligne bleue, lesquels avec un peu d'efforts pourraient être prévenus.

Le Liban s'est efforcé au cours des dernières années de consolider sa stabilité interne par la voie du dialogue, en menant à bien l'application des Accords de Taëf, en recourant aux institutions juridiques pour régler les différends, et en respectant les résolutions du Conseil de sécurité et de la légitimité internationale. Le Liban a tenu à respecter toutes les échéances constitutionnelles sans retard, aussi bien pour les élections municipales que pour les élections parlementaires qui ont toutes été libres, transparentes et pacifiques, conformément aux exigences de la démocratie et au principe du transfert pacifique des pouvoirs.

De plus, le Liban s'est efforcé de prévenir toute agression étrangère en s'employant à obliger Israël à mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et en mobilisant l'ensemble de sa capacité de dissuasion dans le cadre de sa stratégie nationale de défense.

Nous promettons de persévérer dans ce sens et de continuer à faire preuve de la même détermination, en dépit des risques encourus et avec l'appui libre et conscient du peuple libanais et de celui des États frères et amis. Nous sommes convaincus que le Liban sera toujours ouvert au dialogue et aux échanges humains pour peu qu'ils soient civilisés, riches et novateurs. Nous restons fidèles à notre mission et sommes déterminés, en dépit des problèmes, à renforcer l'état de droit et à faire respecter les valeurs de liberté, de démocratie et de concorde sur lesquelles s'est toujours fondé le pays.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République libanaise de l'allocation qu'il vient de prononcer.

Le général Michel Sleiman, Président de la République libanaise, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Sénégal.

M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Wade : La délégation sénégalaise est heureuse de l'élection de M. Joseph Deiss à la tête de cette soixante-cinquième session ordinaire de notre Assemblée générale. Connaissant ses qualités et confiant que l'exercice de son mandat sera marqué du sceau de la traditionnelle neutralité de son pays, je lui adresse mes chaleureuses félicitations et mes vœux de succès.

Je rends hommage à M. Ali Abdussalam Treki pour le travail remarquable qu'il a accompli dans la conduite des travaux de la soixante-quatrième session. Tout particulièrement, j'exprime toute notre appréciation à notre Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour l'ardeur militante qu'il continue de mettre dans la conduite de sa délicate mission au service de nos idéaux communs.

Depuis notre dernière session, l'état du monde ne s'est pas beaucoup amélioré. Nos urgences restent les mêmes : crise économique persistante, dégradation continue de l'environnement, à laquelle, hélas, la Conférence de Copenhague n'a pu apporter de réponses satisfaisantes, non pas que la volonté ait manqué mais plutôt parce que cette question a été mal posée, comme je l'ai dit à Copenhague moi-même. Il s'y ajoute les questions persistantes de la criminalité transnationale organisée, du terrorisme international et du trafic illicite de drogue.

En nous retrouvant ici pour réfléchir sur ces défis majeurs et agir ensemble, nous donnons l'espoir à nos peuples de trouver des solutions concertées à ces problèmes multiples et complexes auxquels aucun de nos pays ne peut individuellement faire face. C'est donc tout naturellement que nous nous tournons vers notre organisation mondiale pour chercher une réponse collective, à tout le moins un échange d'expériences.

Le thème de cette soixante-cinquième session – « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale » – vient donc à son heure. Peut-être avons-nous même tardé à poser le débat? À mon avis, la question n'est pas de savoir si l'Organisation a concouru à l'amélioration de la gouvernance mondiale, mais plutôt comment rendre son action plus utile et plus efficace dans les

bouleversements inédits qui agitent le monde ces dernières années.

En si peu de temps, l'histoire des relations internationales s'est considérablement accélérée. Nombre de certitudes se sont évanouies et des idées reçues ébranlées. « L'ordre établi » est bousculé par l'émergence de nouvelles forces qui surgissent de la mondialisation et de la compétition économique.

Les changements intervenus appellent un autre état d'esprit, une autre façon de voir et de gérer les affaires du monde en adaptant le système aux réalités nouvelles du XXI^e siècle. Sommes-nous disposés à définir un nouvel ordre mondial au sein duquel l'Afrique et les puissances émergentes joueront pleinement le rôle que leur confèrent les mutations en cours? Des réponses que nous apporterons à ces questions dépendra au moins en partie la place de l'Organisation dans la gouvernance mondiale.

Après 65 ans d'existence, le système des Nations Unies reste encore marqué par l'héritage d'une période historique close, la Charte de l'Organisation portant en elle-même les stigmates de l'après-guerre et des préjugés coloniaux. C'est le cas lorsque la Charte continue de faire référence à la notion d'État ennemi au sens d'une puissance vaincue après une guerre ou lorsqu'elle fait référence à des « principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées », un terme qui ne devrait pas figurer encore dans notre Charte. Je pense à l'article 38 du Statut de la Cour internationale de Justice, relatif aux sources du droit applicable par la Cour. Comme s'il y avait des nations non civilisées! À eux seuls, ces anachronismes d'une autre ère renseignent sur la nécessité de la réforme du système.

En outre, la nature des questions traitées par l'Organisation s'est beaucoup diversifiée, de même que son volume de travail et sa composition qui ont considérablement augmenté, alors que certains mécanismes, y compris celui de la sécurité collective, restent quasi immuables.

De 51 membres en 1945, l'Organisation en compte aujourd'hui 192. Et pourtant, la composition du Conseil de sécurité, instance censée refléter la volonté collective des États Membres, n'a varié qu'une seule fois en 1965, quand le nombre de ses sièges a été porté de 11 à 15 par l'augmentation des postes non permanents. Et voilà 17 ans maintenant que nous négocions sur la réforme du Conseil sans une perspective réelle de consensus.

Maintenir à tout prix le statu quo, c'est faire fi des changements radicaux de l'état du monde et, du coup, exposer le Conseil à plus de méfiance, à plus de défiance et à plus de critiques. L'inertie peut être périlleuse, à cause du déficit de représentativité, du déficit de légitimité et du déficit de crédibilité qu'elle peut engendrer. Si nombre de décisions du Conseil sont aujourd'hui contestées et leur mise en œuvre défailante, c'est parce qu'elles sont perçues par la grande majorité des États Membres plus comme l'expression d'intérêts nationaux que la traduction d'un mandat au nom de la communauté des nations.

Je ne suis personnellement pas d'accord avec cet observateur célèbre des Nations Unies qui avait écrit que : « l'organisation du Conseil de Sécurité appartient au XIX^e siècle ». Non, elle porte la marque de notre temps, mais simplement il faut l'améliorer et la guérir de ses insuffisances.

Comment, en effet, concevoir un rôle crédible pour notre organisation dans la gouvernance mondiale, sans que l'Afrique, qui compose plus du quart de ses effectifs et occupe 70 % des questions à l'ordre du jour du Conseil, ne dispose d'aucun siège permanent au Conseil de sécurité? C'est pour mettre fin à cette anomalie et réparer une injustice historique que le Sénégal a proposé ici même il y a déjà quelques années, qu'indépendamment de la réforme en cours qui prendra du temps – cela fait 17 ans que nous sommes là-dessus – il convient d'octroyer à notre continent un siège permanent avec droit de veto.

Au demeurant, les mêmes griefs à l'encontre du Conseil de sécurité sont adressés à la justice pénale internationale. Il y a 12 ans, le besoin commun d'une juridiction pénale internationale de portée universelle, permanente et neutre, nous a valu la création de la Cour pénale internationale (CPI), en complément des juridictions nationales, pour punir et prévenir des crimes particulièrement graves.

Parce qu'il a foi dans les idéaux de paix et de justice pour tous, le Sénégal renouvelle son attachement à la Cour, dont il a été le premier pays à avoir ratifié le Statut, dès le 2 février 1999. Il reste qu'elle ne sera jamais crédible si le Président du Soudan doit être le seul poursuivi avec un empressement suspect.

Si la création de la CPI marque une avancée significative dans la lutte contre l'impunité, c'est dans sa pratique qu'elle sera elle-même jugée. Et pour que cette pratique soit affranchie de doutes et

d'interrogations, faisons en sorte qu'elle reflète les principes agréés par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme : universalité, objectivité, non-sélectivité et impartialité. Sur la base de ces principes, la Cour devrait accorder le même traitement à toutes les situations relevant de sa compétence, quels qu'en soient les auteurs et leur nationalité.

Face à la crise profonde et multiforme, la question de la gouvernance mondiale continue de se poser avec acuité. Des cadres de concertation comme le Groupe des Huit (G-8) et le Groupe des Vingt (G-20) cherchent à y répondre pour jeter les bases d'un nouvel ordre mondial. Ces efforts sont louables.

Aujourd'hui, nous sommes un certain nombre à vouloir mettre en place un cercle indépendant de spécialistes de très haut niveau pour nous placer en amont du G-8 et du G-20 et apporter aux chefs d'État et de gouvernement nos réflexions sur les sujets qu'ils évoquent. Nous voulons même aller au-delà de la technicité et poser des problèmes plus fondamentaux. La mission de mettre tout cela en forme m'a été confiée, et je m'attèle à la tâche.

S'agissant de la hausse effrénée du prix du pétrole qui pénalise les pays non producteurs, j'ai déjà proposé un mécanisme qui permet de mettre en face les superprofits des compagnies, les rentes des pays producteurs et la surcharge des pays non producteurs pour servir de base à une politique que j'appelle « pétrole contre la pauvreté », à travers un fonds alimenté par les contributions des deux premières catégories, qui se partagent les revenus du pétrole.

Pour parer à la hausse brutale des prix agricoles, et nous allons reprendre ceci à une conférence à Dakar – le Dakar agricole numéro 2 – nous proposons un mécanisme institutionnel associant pleinement les producteurs afin d'établir une gouvernance mondiale des produits agricoles tenant compte des intérêts des producteurs et des consommateurs. Ce sera donc l'objet de cette conférence, qui se tiendra en janvier et février 2011 dans notre capitale.

Dans le même esprit, nous poursuivons notre contribution aux efforts de protection de l'environnement, notamment dans le cadre du projet d'édification de la Grande Muraille verte. Mur d'arbres le long de la zone sahélo-saharienne de Dakar à Djibouti, soit sur une distance de 7 000 kilomètres sur 15 kilomètres de large, ce projet est déjà en cours d'exécution. Il nous a valu le soutien du Fonds pour

l'environnement mondial, qui a octroyé aux pays concernés la somme de 119 millions de dollars.

Au titre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'évaluation que vient de rendre la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale montre clairement que malgré nos acquis, la mobilisation doit rester de vigueur pour tenir les engagements convenus à l'échéance de 2015.

Au Sénégal, grâce à l'évaluation à l'échelle nationale que nous avons effectuée en mai dernier, nous avons mesuré le chemin à parcourir d'ici à 2015. Notre principale conclusion est que l'approche quantitative qui ne voit le développement qu'en termes de financements est insuffisante. Il nous faut nécessairement plus de créativité et d'imagination dans nos propres pays. Le Sénégal, en ce qui le concerne, a mis en œuvre les innovations suivantes.

Premièrement, la stratégie de la GOANA – Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance – nous a permis de passer de 2008 à 2010 de l'état d'importateur de produits alimentaires à celui d'autosuffisance et même d'exportateur net.

L'initiative Marraine de quartier responsabilise les femmes dans la lutte contre la mortalité maternelle et infantile pour accélérer la mise en œuvre des OMD liés à la santé. Celle-ci repose sur la sociologie de nos sociétés africaines. Dans chaque quartier ou dans chaque village, il y a toujours une femme qui polarise toutes les autres : nous lui donnons un rôle, nous la responsabilisons pour qu'elle veille sur les femmes enceintes et les accompagne, même à la naissance de l'enfant. Cela s'accompagne d'un tout petit matériel, comme le téléphone portatif. Cet encadrement, nous le croyons, permettra de réduire la mortalité maternelle et infantile.

L'initiative Daaras modernes – *daaras* signifie école en arabe – qui introduit à l'école coranique l'enseignement de l'arabe, l'enseignement du français, de l'anglais et l'apprentissage d'un métier, peut aller vers la disparition totale de ces étudiants qui sortent des écoles coraniques très savants, qui récitent le Coran mais qui sont sans emploi. Cette initiative est soutenue par les chefs religieux du Sénégal, et nous pensons simplement qu'il est possible d'assurer la formation spirituelle des enfants et leur promotion sociale en même temps. Nous avons introduit dans les écoles l'enseignement religieux chrétien et musulman.

Une autre initiative est la stratégie qui prévoit d'allouer 40 % du budget national à l'éducation et à la formation pour des ressources humaines suffisantes et de qualité capables de relever le défi du développement. Sauf erreur, le Sénégal est le seul pays qui a consenti ce sacrifice – mettre 40 % du budget dans l'éducation.

L'initiative Bac moins signifie que nous prenons les jeunes qui ont échoué au bac pour qu'ils assistent les maîtres dans la promotion de l'éducation primaire afin de pouvoir répondre au critère qui est celui de l'achèvement de l'enseignement amorcé dans le circuit primaire.

Évidemment, nous avons amorcé une politique de promotion des femmes rurales grâce à des équipements qui leur permettent aujourd'hui de prendre la plus-value qui était auparavant entre les mains des usines et des transformateurs, c'est-à-dire du capital. Maintenant, cette plus-value est entre les mains des femmes.

Nous avons proposé aussi une nouvelle définition de la pauvreté, qui n'est pas le fait d'avoir moins d'un dollar par jour. La pauvreté est un ensemble de manques, notamment le manque de toit, le manque de nourriture décente, la non-accession des enfants à l'école, la non-accessibilité aux soins de santé. Nous résolvons tout ceci en créant des villages dans lesquels on trouve la satisfaction de tous ces besoins, qui sont des besoins fondamentaux.

Vous connaissez l'initiative du Fonds de solidarité numérique, que nous avons lancée il y a quelques années pour contribuer à combler le déficit numérique entre les pays développés et les pays non développés.

Je voudrais porter à votre connaissance aussi que nous avons lancé la Stratégie éco-villages, qui consiste à réaménager les villages traditionnels avec une autonomie énergétique assurée grâce à l'utilisation des énergies propres, comme l'énergie solaire ou éolienne, afin de réduire la dégradation de l'environnement.

Enfin, la stratégie de la parité absolue entre les hommes et les femmes au Sénégal, dans toutes les instances totalement ou partiellement électives, est un moyen pour nous de mobiliser la capacité féminine, qui est tout à fait reconnue. Cette loi du 10 mars 2010 intègre pleinement les femmes dans les sphères décisionnelles de la nation. Je pense en effet que l'on devrait peut-être arrêter de parler de promotion des femmes. Il faut amener les femmes au niveau de la décision politique, qui se fera en même temps et sur la

base de la parité avec les hommes. Je pourrais continuer, mais ces exemples montrent suffisamment l'impérieuse nécessité de recourir à l'innovation.

En ma qualité de Président en exercice de l'Organisation de la Conférence islamique, je dois à nouveau attirer l'attention de la communauté internationale sur la recrudescence de l'islamophobie dans certains milieux. Ces dernières années, les dérives islamophobes se sont enchaînées comme dans une logique d'escalade et de provocation : profanations de tombes, profanation du Saint Coran, propos haineux, caricatures blasphématoires; toutes ces manifestations donnent en réalité la pleine mesure de l'étroitesse d'esprit, de l'ignorance et de la faillite morale et intellectuelle de leurs auteurs. Au nom de la Oummah islamique, je dénonce et condamne fermement ces actes irresponsables et absurdes. En tout état de cause, s'agissant notamment du Saint Coran, Dieu Lui-même s'est posé en Protecteur infaillible de Sa parole sacrée, car il est dit : « En vérité, c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes Gardien » (*Le Coran, XV:9*).

Je voudrais que chacun comprenne que l'islam et les musulmans ne sont les ennemis de personne. L'islam est une religion du juste milieu, qui enseigne la modération, exhorte au bien, prêche le respect de la diversité et la coexistence paisible des peuples, quelles que soient leurs obédiences. Aujourd'hui encore, c'est dans l'observance stricte de ces règles que près d'un milliard et demi de musulmans, à travers le monde, pratiquent leur foi. Alors, s'il se trouve une infime minorité qui cède à la violence en invoquant le Coran, nous disons : non, cela ne correspond en rien à l'esprit ni à la lettre du Coran.

Je réaffirme à nouveau la disposition de la Oummah islamique au dialogue et à la concertation. Face aux extrémistes de tous bords, qui veulent prendre en otage les religions et les croyants, j'invite les dirigeants du monde, les leaders d'opinion, les hommes, les femmes et les jeunes, à se joindre à nous pour dialoguer, expliquer, informer et éduquer, pour opposer le choix de la sagesse, du savoir et de la raison, à la logique de l'obscurantisme et de l'affrontement. C'est ainsi que, je l'espère, naîtra entre les peuples, et entre les civilisations et les cultures qu'ils incarnent, la compréhension mutuelle indispensable à la coexistence pacifique entre les peuples, dans le respect de leurs croyances et de leurs diversités.

Nous avons organisé à Dakar la Conférence des Oulémas d'Afrique, qui ont répondu à ceux qui prétendent utiliser notre religion à des fins politiques. Cette conférence africaine des Oulémas se terminera par une conférence au niveau de tous les pays membres de la Oummah, à Médine (Arabie Saoudite).

En cet instant, je formule un vœu en faveur de la Palestine, pour l'édification d'un État palestinien doté de frontières internationalement reconnues. C'est pourquoi j'appuie l'initiative de dialogue Palestine-Israël du Président Obama et renouvelle mon soutien de toujours à la revendication légitime du peuple palestinien pour un État indépendant, souverain et viable. Nous soutenons la vision d'un État palestinien membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies promise, ici même, par le Président Obama.

Face à la tragédie qui a frappé le peuple haïtien, le Sénégal a joint ses efforts à ceux de la communauté internationale dans le cadre de l'aide d'urgence. Dans le même esprit, nous accueillerons en octobre prochain environ 160 étudiants haïtiens qui souhaitent poursuivre leurs études au Sénégal. L'année prochaine, nous comptons recevoir des familles haïtiennes. De cette tribune, je lance un appel à tous, singulièrement aux chefs d'État africains, pour aider Haïti. Ceux qui acceptent de recevoir des étudiants peuvent s'adresser à nous car j'ai envoyé en Haïti une commission, et un ministre de mon gouvernement est spécialement chargé des questions haïtiennes. Nous disposons d'une banque de données sur 3 000 jeunes qui ont été sélectionnés par des professeurs d'université et sur lesquels nous avons tous les renseignements nécessaires, même sur leur état de santé.

En Afrique, le Sénégal note avec satisfaction les progrès réalisés par le peuple ivoirien frère, pour la réconciliation nationale et la tenue prochaine d'élections sereines et apaisées. En Guinée, voisine du Sénégal, où je me suis souvent rendu pour contribuer à la normalisation de la situation, je salue les efforts du Facilitateur, le Président Blaise Compaoré. J'invite à nouveau toutes les parties prenantes guinéennes, singulièrement les deux candidats admis au deuxième tour, à parachever le processus électoral pour un retour définitif de l'ordre constitutionnel, dans la paix et l'harmonie nationales, conditions *sine qua non* du développement.

Le Sénégal est heureux des progrès remarquables réalisés par le Niger pour le rétablissement des institutions politiques du pays. La Guinée-Bissau, notre

voisine, a fait des avancées significatives après l'élection, l'année dernière, du Président Malam Bacai Sanha. Mais les institutions démocratiques y restent fragiles et méritent, par conséquent, un soutien plus résolu de la communauté internationale. Conformément aux résolutions du Sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) du 17 septembre dernier, le Sénégal est disposé à prendre part aux efforts de notre organisation régionale pour la mise en œuvre du Programme de réforme du secteur de la défense et de la sécurité en Guinée-Bissau.

Au Soudan, le Sénégal reste engagé dans la mission de maintien de la paix au Darfour. Nous souhaitons que le référendum pour l'autodétermination du Sud-Soudan se tienne dans les meilleures conditions possibles, de façon à éviter un effet de dominos préjudiciable à toute l'Afrique. Peut-être qu'un groupe de chefs d'État pourrait aider à œuvrer dans ce sens.

Je souhaite, pour conclure, rappeler que le Sénégal accueillera, du 10 au 31 décembre 2010, le troisième Festival mondial des arts nègres, après les deux premières éditions tenues à Dakar en 1966 et à Lagos en 1977.

Ce rendez-vous, qui témoigne de la réaffirmation de l'identité artistique, culturelle et intellectuelle du monde noir, porte aussi le message d'ouverture, de dialogue et de fraternité que l'Afrique et sa diaspora adressent à l'humanité, pour le respect de toutes les cultures et de toutes les civilisations. Tous les membres de l'Assemblée générale y sont cordialement invités.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Sénégal de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Présidente de la République de Finlande.

M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

La Présidente Halonen (parle en anglais) : Je tiens tout d'abord à féliciter l'Ambassadeur Deiss de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. La Finlande l'assure de son plein appui dans sa conduite des travaux de l'Assemblée.

Les questions climatiques et les récentes crises financière, économique et alimentaire exigent un changement. Le monde doit concevoir le développement mondial sous l'angle de la viabilité économique, sociale et écologique. Les pays développés tout comme les pays en développement aspirent à la croissance économique. Mais la croissance doit être verte, équitable et sans exclusive. Elle doit créer des emplois et promouvoir des possibilités de travail décent et une vie meilleure pour tout le monde.

La protection sociale de base est un droit pour tous et un élément important du développement durable. Mais les plus vulnérables ont besoin de notre attention particulière. Nous devons faire bien davantage pour combattre la discrimination et l'exclusion.

Il faudrait revoir les modèles contemporains de consommation et de production dans de nombreux pays. Selon les termes du Mahatma Gandhi, le monde contient bien assez pour les besoins de chacun, mais pas assez pour la cupidité de tous. Notre inventaire des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a montré que des progrès avaient été accomplis, mais qu'ils restaient irréguliers. Nous avons convenu d'intensifier nos efforts. Les OMD doivent faire partie de notre travail quotidien, et nous devons tous tenir nos engagements. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont réalisables d'ici à 2015, et si nous le voulons, nous pouvons y arriver.

Notre travail commun visant le bien-être écologique de la planète se poursuit. La promotion de la biodiversité est vitale pour pérenniser les écosystèmes dont nos vies dépendent. La prévention de l'appauvrissement de la biodiversité est extrêmement importante pour atténuer les changements climatiques, garantir la sécurité alimentaire et hydrique et éliminer la pauvreté. La Réunion de haut niveau organisée à titre de contribution à l'Année internationale de la biodiversité,

qui a confirmé notre attachement à cet objectif, a représenté un pas en avant dans la bonne direction.

Les effets des changements climatiques sont de plus en plus visibles et touchent les populations du monde entier. Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur les besoins et les vulnérabilités spécifiques des petits États insulaires en développement, et sur la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Les changements climatiques sont pour eux une dure réalité. Les mesures d'atténuation et d'adaptation sont essentielles à leur survie.

La Finlande adhère à l'idée d'un nouvel accord ambitieux sur le climat. Nous devons tous œuvrer sans relâche pour garantir un accord mondial et nous engager à bâtir un avenir durable, répondant ainsi à ce que le Secrétaire général a appelé, à juste titre, le défi 50-50-50. Pour atteindre nos objectifs, nous devons mobiliser toutes les ressources disponibles. La coopération des États, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et de tous nos concitoyens du monde entier est nécessaire pour s'attaquer aux changements climatiques.

Des solutions durables aux défis mondiaux ne sauraient se trouver sans la participation active des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions. Les femmes sont des agents du changement et du développement, et investir dans les femmes et les filles est vital pour éradiquer la pauvreté et assurer une croissance économique soutenue. Ayant suivi les discussions de cette semaine, je suis heureuse de voir qu'une percée a été clairement réalisée à cet égard. Je pourrais presque parler d'intégration. C'est une bonne base pour aller de l'avant. Les hommes et les femmes peuvent ensemble instaurer un véritable développement durable.

L'ONU doit guider les efforts mondiaux pour promouvoir un nouveau plan de croissance durable et de prospérité sur la base de faibles émissions de carbone. Je suis honorée de coprésider le Groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial du Secrétaire général avec mon homologue, le Président de la République sud-africaine, M. Jacob Zuma. Nous ne ménagerons pas nos efforts, j'en fais la promesse.

Tous les droits de l'homme sont d'égale importance, et chacun doit en jouir sans discrimination aucune. La protection et la promotion des droits de l'homme doivent faire partie intégrante de la consolidation de la paix et de la gestion des crises.

Pour combattre l'impunité, la justice doit toujours aller de pair avec les efforts de paix. La Finlande appuie fermement la Cour pénale internationale dans l'action qu'elle mène pour traduire en justice les auteurs des crimes les plus graves. Nous appelons tous les États parties au Statut de Rome à s'acquitter de leurs obligations juridiques internationales en vertu du Statut.

Le Conseil des droits de l'homme a été créé en 2006 pour promouvoir le respect des droits de l'homme, et son fonctionnement va à présent faire l'objet d'un examen. Pour obtenir des résultats tangibles, le Conseil des droits de l'homme a besoin d'outils efficaces. Les mandats thématiques et par pays indépendants restent essentiels pour assurer la pleine mise en œuvre des droits de l'homme pour tous.

L'engagement de tous les États Membres de l'ONU à promouvoir davantage les droits des femmes, l'égalité entre les sexes et l'intégration transversale de la question du genre est bienvenu. La Finlande appuie vigoureusement l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et félicite la Présidente Michelle Bachelet pour sa nomination. Nous devons faire en sorte qu'ONU-Femmes devienne un fervent défenseur et un acteur des droits des femmes dans toutes les activités de l'ONU.

Cette année coïncide avec le dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Des progrès concrets ont été réalisés, mais nous devons redoubler d'efforts pour mettre davantage en pratique les objectifs. Les plans d'action nationaux sont des instruments précieux pour appliquer la résolution. La Finlande a achevé son propre plan en 2008, et a entamé à présent une initiative de jumelage avec le Kenya.

Nous avons besoin d'une approche globale qui intègre aussi bien les programmes de développement à long terme que le règlement des conflits. La contribution des organisations régionales à nos efforts communs pour prévenir et régler les conflits est précieuse. La société civile peut également jouer un rôle. La Finlande appuie le développement des activités de médiation pour la paix de l'ONU.

Après plusieurs cycles de pourparlers indirects au Moyen-Orient, les parties ont entamé des pourparlers directs en septembre. La communauté internationale se félicite de cette sage décision. Nous sommes dorénavant prêts à apporter notre appui si besoin est.

M^{me} Waffa-Ogoo (Gambie), Vice-Présidente, assume la présidence.

La Finlande juge très encourageants le nouvel accord START ainsi que les résultats du Sommet sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenu à Washington, et de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La communauté mondiale doit saisir ce moment. Les efforts mondiaux et bilatéraux en vue de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires doivent se poursuivre.

L'ONU demeure la seule instance où nous pouvons régler nos problèmes communs tous ensemble. Par conséquent, nous devons continuer de réformer notre organisation et d'accroître son efficacité sans oublier nos propres responsabilités en tant qu'États Membres. C'est absolument nécessaire, parce que nous devons faire face à la crise alimentaire, à la crise financière, à diverses sortes de catastrophes naturelles, aux maladies contagieuses, au terrorisme et aux conflits armés dans différentes parties du monde, tout en relevant le défi commun que pose le changement climatique.

Lutter contre les crises de tous les jours et œuvrer parallèlement pour le développement durable n'est pas tâche aisée. Mais nous n'avons pas d'autre choix. C'est pourquoi nous devons conjuguer nos efforts en faveur d'un monde meilleur, et ce dès maintenant.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Présidente de la République de Finlande de l'allocation qu'elle vient de prononcer.

M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Johnson Toribiong, Président de la République des Palaos

La Présidente par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République des Palaos.

M. Johnson Toribiong, Président de la République des Palaos, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations

Unies à S. E. M. Johnson Toribiong, Président de la République des Palaos, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Toribiong (parle en anglais) : En septembre dernier, j'ai eu le privilège de m'adresser à l'Assemblée pour la première fois en qualité de chef d'État des Palaos (voir A/64/PV.7). C'est pour moi un honneur de le faire de nouveau cette année.

L'histoire nationale des Palaos est une histoire de progrès et de succès. Les Palaos ont été le dernier pays à sortir du régime de tutelle des Nations Unies. Les droits et libertés consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ont été incorporés dans la Constitution de notre nouveau pays, ce qui témoigne de l'efficacité de l'ONU. L'ONU nous a également aidés à forger un partenariat solide avec les États-Unis d'Amérique, notre ancienne Autorité administrante. Ce partenariat a été renouvelé le 3 septembre lorsque les États-Unis et les Palaos ont conclu un nouvel accord qui aidera la République des Palaos dans ses efforts visant à atteindre l'autosuffisance économique. À cet égard, nous exprimons notre profonde gratitude aux États-Unis d'Amérique.

Les Palaos sont également fiers du rôle qu'ils jouent au sein de la communauté internationale, en adhérant aux conventions internationales et en s'acquittant de leurs obligations internationales. Nos militaires contribuent au maintien de la paix dans des États fragiles. Nous avons déployé des soldats de la paix au Darfour, au Timor-Leste et dans les Îles Salomon.

Pour les Palaos, la préservation de l'environnement n'est pas une notion nouvelle. Le respect et la préservation de l'environnement font partie intégrante de la tradition et de la culture palaosiennes. Les Palaosiens savent depuis toujours que prendre soin de la santé à long terme de l'environnement est la base de nos progrès et de notre survie.

Grâce à l'appui solide de leurs traditions, les Palaos, je suis heureux de l'annoncer, ont pratiquement atteint tous les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), d'après un rapport approuvé par l'ONU. Les Palaos ont atteint les cibles fixées en ce qui concerne l'alphabétisation universelle, l'égalité des sexes, la santé maternelle et l'accès à l'éducation. Nous avons éradiqué la pauvreté et la faim et réduit la mortalité infantile jusqu'à un niveau comparable à celui des pays les plus développés. Nous tenons à remercier entre autres nos amis et nos alliés les plus proches de nous avoir aidés à atteindre ce niveau : tout

d'abord, les États-Unis, et ensuite le Japon et la République de Chine (Taiwan).

Pour nous, les OMD sont un minimum et nous continuerons à poursuivre des objectifs plus ambitieux, y compris celui de lutter contre la propagation de plus en plus accrue des maladies non transmissibles comme le diabète, le cancer, les maladies cardiaques et l'obésité, qui, selon l'Association des spécialistes de la santé des îles du Pacifique sont une épidémie régionale.

Nous sommes un petit pays, mais béni à bien des égards. Je répète que nous avons pu réaliser les OMD en gérant bien les ressources que Dieu nous a données. Nous avons mis en place un système de conservation et de préservation de notre biodiversité terrestre et marine. Nous avons également uni nos efforts à ceux de nos voisins du Pacifique pour prendre soin de la santé de nos océans, dans le cadre du programme Pacific Oceanscape.

Les Palaos, et même le monde entier, sont reliés par un réseau de vie qui est en danger. Pendant trop longtemps, nous nous sommes surtout préoccupés d'intérêts commerciaux. Nous avons abusé de la nature et nous devons changer de mentalité. Nous devons réorienter nos priorités et mettre la biodiversité et la santé de nos écosystèmes au premier plan. Ce faisant, nous pouvons servir à la fois nos intérêts commerciaux à long terme et protéger les richesses naturelles qui nous permettent de vivre.

La lutte pour la conservation de nos océans est l'une des questions qui symbolise la menace à notre biodiversité. L'année dernière, du haut de cette tribune, j'ai annoncé la création du premier sanctuaire de requins dans le monde. C'était un premier pas dans la bonne direction. À la Conférence d'examen de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons, j'ai également demandé à ce qu'il soit mis fin à une pratique non viable, cruelle et peu rentable : le prélèvement des ailerons de requins par dépeçage à vif en haute mer. Nous ne pouvons pas accepter de perdre 73 millions de requins par an, pour un bol de soupe.

Les Palaos font tout ce qui est en leur pouvoir, mais ce travail ne peut pas se confiner à l'intérieur des frontières d'un seul pays. Nous sommes tous interdépendants. C'est pourquoi je suis fier de la signature cette semaine, par le Président Lobo Sosa du Honduras et moi-même, d'une déclaration conjointe appelant toutes les autres nations à mettre fin à la pêche non durable des requins.

Par ailleurs, d'après des études scientifiques, comme l'étude intitulée « l'évolution et les conséquences écosystémiques de la baisse du nombre de requins dans les océans », la santé des requins est directement liée à celle du thon. Pour les Palaos et d'autres pays, le thon est la principale ressource halieutique et pour le monde, une source d'alimentation importante. Nous devons œuvrer de concert pour maintenir la viabilité de ce stock important. L'année dernière, nous avons accueilli une réunion au sommet des États parties à l'Accord de Nauru, afin de prendre des mesures pour faire en sorte que les stocks de thon restent abondants. Avec les autres dirigeants des États parties à l'accord de Nauru, nous avons limité la pêche à la senne, convenu de combler les lacunes qui existent entre nos juridictions et mis en place un système de contingentement des jours de pêche. Nous estimons que ces mesures seront vitales pour assurer la viabilité continue de nos stocks.

Les Palaos et les autres petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique ont joint leurs efforts à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale pour présenter la résolution 63/281, intitulée « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité », parce qu'ils reconnaissaient que les changements climatiques n'étaient pas seulement un problème de développement, mais étaient devenus désormais un problème de sécurité. L'adoption de la résolution 63/281 par consensus fut un moment historique pour les PEID du Pacifique et un pas dans la bonne direction pour la communauté internationale. L'accélération des conflits et des troubles suite à des événements climatiques justifie une réaction urgente du Conseil de sécurité. Nous réitérons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il donne suite à cette résolution.

Après une visite qu'il a effectuée dans les îles du Pacifique au début de cette année, le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis, Son Altesse le cheikh Abdullah Bin Zayed Al Nahyan, a convoqué une réunion historique au sommet entre la Ligue arabe et les PEID du Pacifique, qui a été couronnée de succès. Nos deux régions, qui n'avaient jamais eu de coopération bilatérale, ont trouvé un sens nouveau à des objectifs, une culture et des traditions partagés. Les Palaos sont reconnaissants à la Ligue des États arabes d'être le premier groupe régional à reconnaître que les petits États insulaires en développement du Pacifique disposent des atouts nécessaires pour former un groupe fort, viable et cohérent.

Nous espérons que nous enregistrerons, cette année, des progrès notables dans la réforme du Conseil de sécurité. Notre position à cet égard a été affirmée clairement et de manière constante dans la salle des négociations. Si nous voulons rester pertinents en tant qu'organisation, nous devons réformer le Conseil afin que sa composition reflète la composition en perpétuelle mutation de l'Assemblée générale. Les Palaos appuient vigoureusement l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, en y ajoutant notamment le Japon en tant que membre permanent.

S'agissant de la question de la sécurité, les Palaos espèrent que le retour ce mois-ci des Israéliens et des Palestiniens à la table des négociations portera ses fruits. Le berceau des religions d'Abraham ne devrait pas être une terre aussi chaotique. Il importe au plus haut point de régler ce problème inextricable pour que la région et les réalités qui la caractérisent reflètent son message historique de paix sur Terre. Les Palaos ne peuvent qu'ajouter leur voix à cet appui unanime en faveur d'une solution juste, globale et régionale conforme à la Feuille de route, à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de l'occasion que nous avons d'appuyer activement ce processus à l'Assemblée générale cet automne. La paix mondiale dépend en effet de la paix au Moyen-Orient.

Les Palaos appuient également les efforts déployés par la communauté internationale en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction nucléaires. La Constitution des Palaos a été la première au monde à proscrire les armes nucléaires; nous sommes donc particulièrement attachés à leur élimination. Ayant connu l'horreur et la dévastation occasionnées par la guerre, nos voisins et nous-mêmes rêvons du jour où le monde entier sera débarrassé des armes nucléaires. Nous saluons donc tous les efforts qui sont faits pour inscrire le Moyen-Orient sur la liste des zones exemptes d'armes nucléaires.

La pandémie de SRAS – le syndrome respiratoire aigu sévère – a fait ressortir crûment les lacunes de notre capacité collective de prévenir la propagation des maladies au niveau international. Avec la participation de Taiwan, nous pouvons maintenant contribuer à combler ces lacunes. Nous félicitons la communauté internationale d'avoir conféré à Taiwan le statut d'observateur auprès de l'Assemblée mondiale de la santé, car cela rend la communauté internationale plus robuste. Compte tenu de l'importance d'une stratégie universelle pour remédier aux problèmes mondiaux, les

Palaos préconisent d'inclure Taiwan dans les activités de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le monde a besoin de sa contribution pour garantir la sûreté et la sécurité de l'aviation civile, et pour s'attaquer efficacement aux changements climatiques dans l'intérêt de tous.

Au début de mon allocution, j'ai évoqué le cas exemplaire qu'a été la levée de l'Accord de tutelle alors appliqué aux Palaos. Pour conclure ma déclaration, je vais mentionner avec franchise les défis qu'il nous faut relever. Les Palaos souffrent toujours des blessures qui leur ont été infligées à l'époque coloniale. Nos îles ont été saccagées. L'une d'entre elles a notamment été spoliée de la majorité de ses ressources, d'où les difficultés qu'ont ses habitants à trouver les moyens de subsistance dont ils disposaient autrefois. Cela s'est produit sur l'île d'Angaur, autrefois riche en phosphate. Nous demandons à la communauté internationale d'appliquer le remède idoine à cette dernière blessure historique – de fermer les plaies béantes de notre île, d'atténuer nos souffrances et de rendre justice à notre peuple.

En outre, lors des batailles féroces menées sur nos îles pendant la Deuxième Guerre mondiale, des explosifs ont été largués sur nos terres. Certains y sont encore, toujours actifs, représentant un danger extrême pour les vies et les membres de nos citoyens. Nous en appelons à la conscience mondiale, en particulier celle des responsables, pour éliminer ce péril de nos terres.

En tant que nation en développement, les Palaos remercient nos alliés, amis et partenaires des subventions qu'ils nous ont accordées. Elles sont précieuses. Toutefois, notre économie en développement traverse une crise qui ne saurait être enrayée par des subventions. Sans une économie locale performante reposant sur la libre entreprise et le libre marché, nos jeunes continueront de quitter nos terres pour chercher ailleurs de meilleures perspectives d'emploi. Nous n'avons pas besoin que de subventions humanitaires; nous avons besoin d'investissements privés pour stimuler et maintenir notre développement économique. J'invite donc les investisseurs et les entrepreneurs du monde entier à se rendre aux Palaos pour investir et établir des partenariats avec notre peuple talentueux afin d'y créer dès à présent, et pour l'avenir, une économie florissante.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier

le Président de la République des Palaos de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Johnson Toribiong, Président de la République des Palaos, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Dimitris Christofias, Président de la République de Chypre

La Présidente par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Chypre.

M. Dimitris Christofias, Président de la République de Chypre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Dimitris Christofias, Président de la République de Chypre, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Christofias (parle en grec; texte en anglais fourni par la délégation) : Je félicite M. Joseph Deiss de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.

Il est généralement admis que la communauté internationale doit relever des défis dont la portée et la magnitude ne cessent de croître. D'où la question de savoir si les capacités dont nous disposons pour les relever s'accroissent en même temps que ces défis. Nous avons récemment été témoins de catastrophes naturelles et climatiques d'une ampleur sans précédent dans l'histoire récente, notamment les inondations au Pakistan, les incendies en Russie, le tremblement de terre en Haïti et les glissements de terrain en Chine.

La dégradation de l'environnement et les changements climatiques; la pauvreté croissante; l'insécurité alimentaire et l'insuffisance de services de santé de base dont pâtissent tant d'êtres humains dans un monde marqué par de graves disparités sociales; le terrorisme; la menace visible de la prolifération nucléaire, notamment au Moyen-Orient; et la crise économique qui se poursuit depuis quelques années, qui a principalement touché des millions de travailleurs et de pauvres, nécessitent à l'échelon régional et mondial une action efficace sous la direction de l'ONU et d'autres organisations multilatérales.

S'agissant de notre voisinage, l'Est méditerranéen et le Moyen-Orient, je me félicite de la reprise des négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne, et exprime l'espoir de les voir aboutir. Nous savons tous qu'il s'agit là d'une tâche difficile, mais nous n'avons d'autre choix que le dialogue. Nous espérons qu'aucune mesure unilatérale ne sera prise qui crée de nouveaux obstacles aux négociations et empêche ainsi la conclusion d'un accord. Tout règlement doit passer par la création d'un État palestinien indépendant et souverain, vivant côte à côte avec l'État d'Israël.

Chypre et la Grèce ont proposé la création d'un couloir humanitaire maritime à l'attention de la population de Gaza, qui mettrait à profit leur proximité de la zone et leurs bonnes relations avec toutes les parties.

Cette année, Chypre fête le cinquantième anniversaire de la création de la République de Chypre et de sa participation, en tant que Membre à part entière, aux activités de l'ONU. La République de Chypre est devenue Membre de l'Organisation dès son indépendance dans l'espoir et le désir de contribuer aux activités de l'Organisation et de jouer un rôle constructif dans les affaires internationales, en s'employant à promouvoir la mise en œuvre des principes de la Charte des Nations Unies. Grâce à sa position géographique unique, située au carrefour de trois continents, Chypre s'est employée noblement à servir d'intermédiaire pour la paix et la coopération dans sa région et au-delà.

Chypre étant devenue indépendante à un moment difficile de la politique mondiale, elle a clairement et délibérément pris la décision de joindre le Mouvement des pays non alignés. En tant que membre fondateur du Mouvement, elle a participé activement aux travaux des Nations Unies et au règlement des problèmes internationaux. Nous avons toujours estimé que les problèmes ne sauraient être réglés par la force militaire, mais par le dialogue, la diplomatie et le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de tous les pays et de tous les peuples, petits et grands, riches et pauvres.

En 2004, la République de Chypre est devenue membre à part entière de l'Union européenne (UE). Fière de ses traditions, Chypre a préservé sa neutralité et cherche à jouer un rôle actif et constructif en tant qu'État membre de l'UE.

Après l'indépendance, obtenue de haute lutte, en 1960, le chemin n'a malheureusement pas été sans heurts pour les Chypriotes. Malgré de nombreuses difficultés et de nombreux malheurs, nous avons réussi à connaître la croissance économique et à donner à notre peuple un niveau de vie satisfaisant. Toutefois, sur le plan politique, les premières années d'indépendance ont été difficiles, notamment faute de coopération politique entre les deux communautés de l'île, nécessaire pourtant, qui devaient, selon la Constitution, gouverner le pays ensemble. Ces premiers différends et ces premières difficultés ont été exacerbés par une ingérence étrangère. Le coup d'État de la junte militaire qui gouvernait la Grèce à l'époque et l'invasion illégale de la Turquie, en juillet-août 1974, marquent l'apogée de ces interventions. L'occupation par l'armée turque de 37 % du territoire de la République de Chypre se poursuit aujourd'hui, tout comme la violation des droits fondamentaux de tous les citoyens chypriotes, chypriotes grecs et chypriotes turcs.

Le peuple chypriote a suffisamment souffert. Le moment est venu de surmonter nos problèmes, de réconcilier les deux communautés et de réunifier notre pays et notre peuple, dans l'intérêt de la paix et des générations futures.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité se penchent sur le problème chypriote depuis les années 60. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté un certain nombre de résolutions dans le but de préserver l'indépendance, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité de la République de Chypre. Je saisis cette occasion pour remercier, au nom du peuple chypriote, le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et l'ONU dans son ensemble de leur intérêt constant et indéfectible pour Chypre.

En 1977, M^{gr} Makarios, le Président de Chypre à l'époque, a accepté l'évolution de l'État unitaire en un État fédéral composé de deux régions et de deux communautés. Ce compromis historique était une concession courageuse de la part de la communauté chypriote grecque à ses compatriotes chypriotes turcs. Le but était de mettre un terme à l'occupation étrangère et de rétablir l'unité de la République de Chypre. La composition de la population et la géographie humaine de Chypre étaient telles que les conditions permettant de mettre en place une fédération n'étaient pas réunies. Les deux communautés vivent mêlées à travers toute l'île. C'est la raison pour laquelle l'acceptation de la fédération composée de deux communautés et de deux régions constitue un compromis et une concession

historiques de la part des Chypriotes grecs à leurs compatriotes chypriotes turcs.

Après 1977, le Conseil de sécurité a approuvé par ses résolutions l'évolution de la République de Chypre vers une fédération composée de deux communautés et de deux régions, fondée sur l'égalité politique définie non comme une égalité numérique mais comme une participation réelle des deux communautés à tous les organes du Gouvernement. L'État fédéral unifié devra être un État doté d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et d'une personnalité internationale unique. L'État fédéral devra respecter les libertés et les droits fondamentaux, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Il devra également respecter les principes et les valeurs de l'Union européenne.

Depuis mon élection, en 2008, j'ai travaillé étroitement avec les dirigeants de la communauté chypriote turque dans le cadre d'un processus qui appartient aux Chypriotes eux-mêmes et de la mission de bons offices du Secrétaire général, afin de parvenir à une solution mutuellement acceptable sur les éléments constitutionnels et sur la dimension interne du problème. Deux ans après le début du processus et malgré les difficultés rencontrées, certains progrès, certains moins importants que nous le pensions, ont été réalisés sur certaines questions. Dès le début du processus, nous avons convenu avec le Secrétaire général qu'il n'y aurait pas d'échéance artificielle ou d'ingérence étrangère, que ce soit sous la forme d'un arbitrage ou d'une solution toute faite.

Avec le nouveau dirigeant de la communauté chypriote turque, nous avons travaillé pendant tout l'été et nous nous sommes réunis plus fréquemment au cours des dernières semaines. Dans le but d'obtenir rapidement des résultats, j'ai présenté une solution d'ensemble composée de trois propositions. Premièrement, j'ai proposé d'aborder comme un tout les négociations sur les questions relatives à la propriété, aux ajustements territoriaux et aux colons afin de donner un nouvel élan au processus. J'ai également proposé d'organiser, lorsque nous serons sur le point de parvenir à un accord sur la dimension interne du problème, une conférence internationale sous les auspices du Secrétaire général et avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité, des puissances garantes, de l'Union européenne, de la République de Chypre et des deux communautés pour discuter de la dimension internationale du problème.

Ma troisième proposition porte sur Famagouste. Ma solution d'ensemble profitera à toutes les parties et pourrait permettre de créer le climat politique nécessaire à une avancée de l'ensemble du processus. Malheureusement, le nouveau dirigeant chypriote turc et les dirigeants turcs ont rejeté ces propositions.

Je voudrais ici m'arrêter un instant sur notre proposition concernant Famagouste. En 1974, Famagouste était peuplée de Chypriotes grecs et turcs. Or, à mesure de l'avancée de l'armée turque sur la ville, la population chypriote grecque a été forcée à s'enfuir. Le quartier de Varosha est ainsi devenu une ville fantôme. Le Conseil de sécurité considère le Gouvernement turc comme responsable de la zone et, en 1984, au titre de la résolution 550 (1984), a exigé que la ville soit placée sous l'administration de l'Organisation des Nations Unies de manière qu'elle puisse être réintégrée par ses habitants légitimes. Dès 1979, avant même l'adoption de la résolution 550 (1984), les dirigeants des deux communautés avaient convenu de faire du règlement de la question de Famagouste une priorité, nonobstant les négociations politiques en cours sur d'autres questions.

Si elle est acceptée, ma proposition serait bénéfique à toutes les parties : outre la rétrocession, sous contrôle de l'ONU, de la ville clôturée à ses habitants, ma proposition comprend la restauration du quartier médiéval où vivent nos compatriotes chypriotes turcs, ainsi que l'ouverture du port de Famagouste au commerce extérieur, sous la supervision de l'Union européenne, mesure qui bénéficierait directement aux Chypriotes turcs. Une telle évolution servirait également les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne et fournirait un excellent exemple de cohabitation harmonieuse et de coopération entre les deux communautés. Du haut de cette tribune, je voudrais également proposer que la Garde nationale et l'armée turque annulent de nouveau leurs exercices militaires cet automne.

Les dirigeants de la Turquie ont assuré la communauté internationale qu'ils entendaient trouver une solution au problème avant la fin de l'année 2010. Nous attendons toujours que ces paroles débouchent sur des actes. Cette attente a également été exprimée à maintes reprises par le Conseil européen et dans une récente résolution du Parlement européen. L'Union européenne appelle la Turquie à travailler sur la base des résolutions de l'ONU et à honorer ses obligations vis-à-vis de l'Union européenne et de la République de

Chypre, dont la Turquie n'a toujours pas reconnu l'existence.

La Turquie doit respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et contribuer à la conclusion d'un accord qui réunirait Chypre à son peuple. Nous faisons le vœu de voir une Chypre réunifiée, patrie commune des Chypriotes grecs et turcs, sans aucune présence militaire ou occupation étrangère et respectant les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous ses habitants, qu'ils soient chypriotes grecs ou chypriotes turcs, de rite maronite, arménien ou latin. Je voudrais réitérer ici ma détermination à faire tout mon possible à cette fin.

Du haut de cette tribune, je veux relancer mon appel aux dirigeants turcs pour que nous nous rencontrions parallèlement au processus de négociations, afin que je puisse leur faire part de la solution que j'envisage au problème chypriote, solution qui servirait les intérêts des Chypriotes, de la Turquie et de la Grèce, et qui irait dans le sens de la paix et de la sécurité dans la région.

La communauté internationale doit faire face à des défis de plus en plus nombreux : changements climatiques, pauvreté, malnutrition et accès insuffisant aux soins de santé primaires, terrorisme, guerres, menace de nouvelle prolifération nucléaire et de terrorisme nucléaire, crise économique et instabilité politique dans de nombreuses régions du monde. Tout cela nous oblige à fournir des efforts renouvelés et plus efficaces pour préserver les acquis de l'humanité. L'avenir est entre nos mains. Nous ne réussissons que si nous parvenons à une répartition plus équitable et à une meilleure redistribution des ressources naturelles et des richesses de la planète.

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Chypre de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Dimitris Christofias, Président de la République de Chypre, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

**Allocution de M. Goodluck Ebele Jonathan,
Président et commandant en chef des forces armées
de la République fédérale du Nigéria**

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée générale va maintenant entendre une

allocution du Président et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria.

M. Goodluck Ebele Jonathan, Président et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria, S. E. M. Goodluck Ebele Jonathan, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Jonathan (parle en anglais) : Je me félicite de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant l'Assemblée pour la première fois depuis mon investiture, le 6 mai dernier, en tant que Président de mon pays, le Nigéria.

Je présente mes sincères félicitations à M. Joseph Deiss à l'occasion de son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Je tiens également à féliciter son prédécesseur pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée à sa soixante-quatrième session. Je salue également le Secrétaire général pour la qualité de sa direction. Je tiens à assurer le Président de l'Assemblée générale du soutien et de la coopération de la délégation nigériane pendant la durée de son mandat.

Cette session coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'indépendance de 17 pays africains, dont mon pays le Nigéria. Il est vrai que l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important dans l'accélération de la décolonisation, notamment en adoptant de nombreuses résolutions appuyant le droit des nations à l'autodétermination. L'indépendance, puis l'admission au sein de l'Organisation des Nations Unies de nombre de ces pays ont considérablement renforcé la légitimité de cette dernière, et contribué à l'avancement des nobles objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Au Nigéria comme dans d'autres pays, nous étions prêts, au sortir du colonialisme en 1960 et pour entrée dans un monde nouveau fait d'indépendance et de souveraineté, à nous atteler à l'édification de la nation et à jouer le rôle international que notre destinée nous avait conféré. En participant à la mission de maintien de la paix des Nations Unies au Congo, alors

que notre indépendance avait été déclarée sept jours plus tôt, nous assumions pleinement et délibérément le rôle international que nous nous étions fixé. Depuis lors, nous avons pris part à nombre de missions de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi qu'à de nombreux efforts régionaux équivalents. Le Nigéria a pris et continuera de prendre une part active aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, où il s'efforce de promouvoir les objectifs nationaux, régionaux et mondiaux.

Des années après avoir gagné leur indépendance, bien des pays n'ont pas encore relevé tous les défis complexes que présente l'édification de leur nation. C'est dans ce contexte que le Sommet du Millénaire, en l'an 2000, a adopté un ensemble d'objectifs à atteindre d'ici à 2015. Les conclusions tirées à l'issue des manifestations liées aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui se sont récemment tenues ici même, à New York, donnent la pleine mesure de la portée de la tâche qui attend encore de nombreux pays, y compris le nôtre. La nécessité d'agir de toute urgence pour remédier à la situation a été soulignée clairement et sans ambiguïté aucune par les intervenants lors des débats.

Si la situation s'est beaucoup améliorée au Nigéria sur le plan de l'éradication de la polio et d'autres maladies infantiles, nous avons encore, en ce qui nous concerne, beaucoup de défis à surmonter. Les progrès ont été relativement lents sur les quatrième et cinquième OMD, relatifs à la réduction de la mortalité maternelle et infantile. La faiblesse du système de santé en ce qui concerne les soins de base et le nombre limité des établissements où l'on peut aiguiller les patients restent des problèmes cruciaux dans le secteur de la santé.

Sur le plan des constats encourageants, le Nigéria a enregistré des progrès remarquables dans la voie de l'enseignement élémentaire universel et nous sommes aussi en plein processus d'harmonisation des données de référence, qui nous permettront de bien suivre et évaluer l'ensemble des projets liés à la réalisation des OMD.

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme reste un mécanisme primordial pour nous aider à atteindre le sixième objectif du Millénaire pour le développement. Par conséquent, le Nigéria demeurera à la fois un pays donateur et un pays bénéficiaire du Fonds. Le Nigéria a contribué activement aux premier et deuxième processus de reconstitution des fonds de ce mécanisme

par des contributions financières s'élevant à 20 millions de dollars, et il entend verser de nouvelles contributions de l'ordre de 10 millions de dollars, dans le cadre de la troisième campagne de reconstitution des fonds. Nous demanderons également que l'engagement pris à Muskoka soit honoré maintenant, et que le Fonds soit élargi pour faire place aux quatrième et cinquième OMD, à l'appui de l'initiative du Secrétaire général en faveur de « chaque femme, chaque enfant ».

La bonne gouvernance, le strict respect de la légalité et la défense des droits de l'homme demeurent des principes fondamentaux de mon administration. La consolidation et la préservation de notre démocratie sont une tâche qui commence à donner des résultats positifs. La succession du pouvoir qui s'opère en douceur depuis le retour du Nigéria à un régime démocratique en 1999, notamment ma propre accession à la présidence de notre pays après la disparition de mon prédécesseur, est une preuve de l'engagement de l'ensemble des protagonistes en faveur de la gouvernance démocratique, car ils savent que la stabilité politique est indispensable au développement économique de toute nation.

Nous célébrerons le cinquantième anniversaire de notre indépendance dans quelques jours, et nous nous souvenons des sacrifices consentis par les pères fondateurs de notre nation, ainsi que de notre responsabilité vis-à-vis des générations actuelles et à venir. Pour répondre à ces aspirations, nous sommes résolument déterminés à tenir des élections générales libres, régulières et crédibles en 2011. Nous avons pris à cet égard les mesures nécessaires au bon déroulement du processus. J'assure l'Assemblée que chaque vote comptera au Nigéria.

Nous nous employons également au renforcement de nos structures institutionnelles de lutte contre la corruption, la délinquance financière et d'autres vices, tels que le trafic de drogue et la traite des êtres humains. Nous sommes en train de réformer le secteur financier pour le rendre plus responsable et plus transparent. Cela permettra à notre pays de connaître la stabilité politique, l'harmonie sociale et la croissance économique.

À l'appui de notre engagement dans la lutte antiterroriste mondiale, nous continuons de renforcer et de développer nos capacités institutionnelles de lutte contre toutes les formes d'extrémisme. En fait, nous venons de déposer deux projets de loi à l'Assemblée nationale, le premier sur la lutte contre le terrorisme et

le second sur le blanchiment d'argent, et je suis convaincu qu'ils seront adoptés avant la fin de l'année législative actuelle.

Peu de temps après mon accession à la présidence, dont j'assurais l'intérim, j'ai été invité par le Président des États-Unis d'Amérique à un minisommet sur le désarmement nucléaire à Washington, en avril. À l'instar de tous les précédents dirigeants nigériens, je partage la vision du Président des États-Unis en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, et je continuerai de collaborer avec lui et avec toute l'humanité pour que ce louable objectif puisse se réaliser. Notre participation active et l'appui que nous avons apporté à l'adoption du Traité de Pelindaba, prouvent notre engagement en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires, conforme à notre statut de signataire des principaux traités sur le désarmement nucléaire.

Dans le même temps, les armes légères et de petit calibre ont déstabilisé le continent africain, alimenté et prolongé les conflits et font obstruction aux programmes de secours. Elles ont également sapé les initiatives de paix, accru les violations des droits de l'homme, entravé le développement et, ce qui est peut-être plus inquiétant, favorisé une culture de la criminalité organisée et de la violence. Nous notons toutefois que le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent. Le Nigéria appelle l'ONU à prendre des mesures vigoureuses pour maîtriser la prolifération des armes légères et de petit calibre en adoptant un traité sur le commerce des armes.

On estime à approximativement 100 millions le nombre des armes de ce type en circulation dans la seule Afrique subsaharienne. On signale que ces armes ont tué plus de personnes sur le continent africain que tout autre type d'armes. Toutefois, à la différence des armes nucléaires, chimiques et biologiques, il n'existe ni traités internationaux ni instruments juridiquement contraignants pour relever les défis que représentent les armes légères et de petit calibre. Nous devons souligner que le déversement de ces armes en Afrique et leur libre utilisation sont parmi les problèmes les plus importants auxquels sont confrontés les dirigeants africains aujourd'hui. Ces armes encouragent l'impunité, la criminalité transfrontière, les vols à main armée, la piraterie, les enlèvements et le viol d'innocentes. En général, leur présence entrave la croissance économique car personne ne veut investir dans un pays ou dans une région sujette aux crises.

Nous connaissons environ 300 sociétés spécialisées dans la fabrication et la commercialisation de ce type d'armes légères et de petit calibre dans une cinquantaine de pays à travers le monde. Et nous estimons qu'il est temps que l'ONU fasse entendre énergiquement sa voix si elle veut réellement aider l'Afrique à s'en sortir.

En tant que Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, je suis heureux d'annoncer que nous avons accompli d'importants progrès dans l'instauration de la paix et de la sécurité dans les pays de la Communauté qui se débattaient jusque récemment dans des crises politiques. Cela a permis d'améliorer grandement la situation dans la sous-région, et ainsi de consolider la paix et la sécurité si essentielles au développement. Nous continuerons de faire fond sur ces acquis afin de renforcer encore la stabilité et d'installer la prospérité dans la sous-région.

Pour montrer l'importance qu'il attache à la prévention des conflits, le Nigéria a choisi la diplomatie préventive comme thème du débat public qu'il a organisé lors de sa présidence en juillet (voir S/PV.6360). Il est évident que pour maintenir la paix et la sécurité la prévention des conflits est une option moins coûteuse que le maintien de la paix. J'exhorte l'ONU à accorder une attention encore plus grande à la diplomatie préventive. Le fardeau financier de plus en plus lourd du maintien de la paix et le coût humain élevé des conflits sont de bonnes raisons pour que l'ONU avance énergiquement vers l'adoption de la diplomatie préventive dans l'esprit des dispositions des Chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies.

Le Nigéria, qui est un important fournisseur de contingents à différentes opérations de maintien de la paix à travers le monde, estime qu'il est fondamental de réexaminer les règles d'engagement pour éviter des pertes trop élevées au sein des contingents. Nous sommes toujours profondément attristés de voir des troupes portant les couleurs de l'ONU attaquées et tuées à cause des règles d'engagement.

Le thème de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale – « Réaffirmer le rôle central des Nations Unies dans la gouvernance mondiale » – est approprié et tombe à point nommé. Il est nécessaire et impératif que l'ONU prenne des initiatives face aux problèmes et défis d'envergure mondiale. Nous exhortons l'Organisation à accélérer le rythme de la réforme, non seulement pour se faire davantage le

reflet des réalités mondiales actuelles, mais aussi pour veiller à jouir d'une véritable légitimité. La bonne gouvernance exige la participation de toutes les nations et de tous les peuples du monde.

La réforme rapide et, en particulier, l'élargissement du Conseil de sécurité permettront à l'ONU d'être plus efficace dans le domaine de la gouvernance mondiale. L'exclusion des États africains de la catégorie des membres permanents du Conseil n'est plus justifiable.

Je voudrais réaffirmer la foi constante du Nigéria dans le rôle que joue l'ONU dans la poursuite de nos objectifs communs pour le bien de l'humanité. Nous nous engageons donc à continuer à appuyer l'Organisation afin de la renforcer et pour marquer notre concordance avec les idéaux qu'elle symbolise.

Je tiens, pour terminer, à remercier l'ensemble des États Membres des aimables paroles de condoléances et de sympathie qu'ils ont prononcées en l'honneur de feu le Président Umaru Musa Yar'Adua lors d'une séance de l'Assemblée tenue en mai dernier (voir A/64/PV.86). Bien qu'il ne soit plus des nôtres, son œuvre reste parmi nous, car mon gouvernement continue d'appliquer les programmes que nous avons conçus ensemble lorsqu'il était le Président de notre pays et que je le secondais. Que son âme repose en paix.

Le Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Goodluck Ebele Jonathan, Président et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nicholas Clegg, Vice-Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. Clegg (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Les pays qui sont représentés ici savent combien le monde a changé au cours des 65 dernières années, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies; depuis que l'esprit de la citoyenneté internationale, des

peuples et des nations unissant leurs énergies pour résoudre nos problèmes communs, a donné naissance à l'ONU. Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de cet esprit.

Nous devons tous nous adapter à un monde qui a profondément changé. En tant que communauté des nations, nous faisons face à trois lourds défis : une nouvelle donne mondiale du pouvoir, notamment un nouveau partage du pouvoir économique; la mondialisation des problèmes, en particulier le terrorisme et les changements climatiques; et des expressions de l'identité de plus en plus fluctuantes, ainsi que la diffusion rapide et la force des idées nouvelles. Ensemble, tous ces éléments signifient que nous vivons dans un nouveau monde. Ces trois défis appellent tous des actions appropriées. Par conséquent, nous devons réformer et renouveler nos institutions multilatérales en fonction du nouvel équilibre des pouvoirs, renforcer notre action internationale en matière de consolidation de la paix, de changements climatiques et de développement et promouvoir les valeurs libérales et les droits de l'homme pour gagner la guerre des idées.

La vérité est que dans chacun de ces trois domaines, notre action n'est pas aussi efficace qu'il le faudrait. L'efficacité des stratégies multilatérales est remise en question suite à la crise financière, à l'échec des négociations de Copenhague sur les changements climatiques et à l'impasse du Cycle des négociations commerciales de Doha. En outre, les nations et les institutions internationales sont trop nombreuses à montrer peu d'enthousiasme à promouvoir des valeurs humaines progressistes. Nous devons insuffler un nouveau dynamisme à nos institutions et exprimer nos idéaux avec une assurance renouvelée.

Tout d'abord, s'agissant des changements sur l'échiquier des puissances mondiales, on évoque souvent le fait que l'ancien ordre économique mondial est en train d'être transformé et que la plupart des pays qu'on qualifiait autrefois d'économies émergentes sont aujourd'hui devenus des acteurs économiques mondiaux. La répartition de la puissance militaire évolue également, et aujourd'hui, le pouvoir s'exerce dans d'autres endroits et sous d'autres formes. Suite à cette évolution, nous devons réformer nos institutions internationales, renforcer l'état de droit international et libéraliser le commerce international.

Ces dernières années, nos institutions multinationales ont parfois eu du mal à s'adapter aux

nouvelles circonstances, et pour cette raison, la réforme est essentielle. Elle peut d'ailleurs commencer ici même, à l'ONU. Le Conseil de sécurité doit être réformé pour refléter le nouvel équilibre des pouvoirs dans le monde. Le Royaume-Uni appuie clairement et sans équivoque l'octroi d'un siège permanent au Brésil, à l'Inde, à l'Allemagne, au Japon et à une représentation africaine. En d'autres mots, l'ONU ne saurait s'exprimer au nom du plus grand nombre si elle n'entend que la voix de quelques-uns. Nous nous félicitons que le Président ait promis de continuer à faire des négociations sur cette question en cours au sein de l'Assemblée une priorité.

Une coopération plus étroite en matière de lutte contre le terrorisme est également essentielle et nous nous félicitons que l'Assemblée ait réaffirmé la validité de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous devons travailler coude à coude dans la lutte contre le terrorisme.

Le Royaume-Uni appuiera toujours l'ONU. Si elle n'existait pas, nous devrions l'inventer. Cependant, soyons francs. Sans une réforme en profondeur, l'ONU ne sera pas en mesure de donner l'impulsion que le monde attend d'elle. Il importe également que l'Union européenne, qui joue un rôle crucial dans la promotion du développement et de la prospérité, soit dûment représentée au sein de l'Assemblée.

Le nouvel équilibre des pouvoirs signifie aussi qu'il est plus important que jamais de propager le droit international dans le monde entier. Les lois sont la représentation concrète de nos valeurs communes. C'est pourquoi il est si important de faire respecter et de renforcer les instruments de la justice internationale, y compris la Cour pénale internationale et les tribunaux spéciaux, comme les Tribunaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie.

Je salue particulièrement les observations faites hier par le Président Obama sur l'importance vitale du processus de paix au Moyen-Orient. L'Assemblée peut être sûre que le Royaume-Uni est déterminé à contribuer à mettre fin aux hostilités qui ont fait tant de ravages des deux côtés.

La prévention de la prolifération des armes nucléaires est une autre priorité absolue pour la communauté internationale. Le Royaume-Uni se félicite du succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue en mai et je puis assurer l'Assemblée que nous continuerons à jouer notre rôle

pour rendre le monde plus sûr face à la menace des armes nucléaires.

Aujourd'hui, j'étais prêt à saluer les progrès accomplis au cours de la réunion du groupe des E3+3 sur l'Iran, qui s'est tenue au courant de la semaine. J'étais prêt à réitérer clairement nos préoccupations concernant le programme nucléaire iranien. Mais, une fois de plus, une question hautement préoccupante sur le plan mondial a été éclipsée par les déclarations saugrenues et offensantes faites hier par le Président Ahmadinejad du haut de cette tribune, dans le but de se faire remarquer. Ses propos visaient à détourner l'attention des obligations qui incombent à l'Iran et à faire les gros titres. Ils ne méritent de faire ni l'un ni l'autre.

La nouvelle donne mondiale du pouvoir rend également plus pressante la nécessité d'ouvrir nos frontières pour libéraliser le commerce. Un monde ouvert au commerce est un monde plus sûr. Un accord commercial mondial, pourtant à notre portée, représenterait un gain annuel de 170 milliards de dollars pour l'économie mondiale. Il y a deux ans, les négociations étaient sur le point d'aboutir, mais nous n'avons pas pu conclure un accord. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'être protectionnistes. Aujourd'hui, nous devons reconnaître que pour que tout le monde s'entende, les termes de cet accord devront être encore plus ambitieux que ce que nous avions envisagé. Un accès accru aux marchés, en particulier pour les exportations agricoles des pays les moins avancés, stimule la croissance et réduit la pauvreté.

Le deuxième des trois grands changements auxquels nous devons nous adapter est la mondialisation de la plupart des nos problèmes et de la plupart des solutions à ces problèmes. Bien évidemment, nos économies sont chaque jour plus interdépendantes, comme les récents événements l'ont démontré de manière spectaculaire. La prospérité ou la pauvreté dans une partie du monde a des incidences sur l'activité économique et la sécurité partout ailleurs.

Des maladies peuvent se propager au monde entier en l'espace de quelques jours. Le terrorisme est le fait de réseaux internationaux basés dans toutes les régions du monde. Les menaces écologiques n'ont cure des frontières. Nous sommes habitués à la notion de personnes apatrides. Nous devons désormais nous habituer également à celle de problèmes apatrides. Les conflits se produisent entre et à travers les frontières

nationales, ainsi qu'à l'intérieur de celles-ci, mais quel que soit l'endroit où ils éclatent, ils peuvent menacer les intérêts de tous les pays. Les conflits compromettent notre prospérité commune et détruisent les acquis du développement. Nous devons redoubler d'efforts pour prévenir les conflits en nous attaquant aux causes profondes de la violence. Et quand un conflit éclate, nous devons être disposés à contribuer à son règlement.

Je voudrais par conséquent saisir cette occasion pour saluer la contribution précieuse des soldats de la paix des Nations Unies, qui jettent les bases d'une paix durable dans le monde. Nous avons tous une grande dette envers eux, et envers les gouvernements qui les fournissent. Le Royaume-Uni, avec la France et d'autres partenaires, est à l'avant-garde pour appuyer et encourager les efforts déployés par l'ONU pour rendre les activités de maintien de la paix plus stratégiques et plus efficaces. Nous allons poursuivre notre appui.

Cependant, le maintien de la paix à lui seul ne suffit pas. Nous avons également besoin de la consolidation de la paix. L'ONU est la mieux placée non seulement pour rétablir la paix, mais aussi pour faire en sorte qu'elle soit durable. Une consolidation de la paix efficace peut s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits et renforcer les capacités locales, nationales et régionales pour contribuer à la stabilité à long terme des États fragiles.

L'année prochaine, les efforts de l'ONU pour promouvoir la paix, la justice et la sécurité internationales seront confrontés à plusieurs défis importants : au Soudan, où un référendum sera organisé pour décider de l'avenir du Sud-Soudan et où nous continuerons de tenter d'obtenir des progrès en matière de justice au Darfour et dans l'ensemble du pays; en Somalie, où la mission de maintien de la paix de l'Union africaine joue un rôle crucial et courageux et où le leadership de l'ONU pourrait se révéler décisif; et en République démocratique du Congo, où des progrès considérables ont été accomplis mais où, ces dernières semaines, nous avons à nouveau pu voir qu'il restait beaucoup à faire pour assurer une sécurité et une stabilité véritables à une grande partie de la population qui reste aux abois.

Le Royaume-Uni demeure entièrement attaché à la mission d'instauration de la paix et de la prospérité en Afghanistan. Les Afghans prennent chaque jour davantage en main leur propre destinée. La Conférence

de Kaboul qui s'est tenue cette année et, plus récemment, les élections législatives ont témoigné de l'engagement afghan. Il reste des défis à relever, mais l'on progresse. Le Royaume-Uni continuera d'œuvrer avec ses partenaires internationaux pour aider les Afghans à édifier un Afghanistan meilleur.

Le Royaume-Uni appuie de tout cœur le développement international. Comme de nombreux pays, nous devons nous employer avec énergie à réduire nos déficits financiers, mais notre attachement au développement demeure inébranlable. Nous respecterons l'engagement que nous avons pris de consacrer, à partir de 2013, 0,7 % de notre revenu national brut à l'aide internationale au développement, que nous inscrivons dans notre législation.

Lorsqu'une catastrophe se produit, nous devons réagir rapidement et généreusement. Le Pakistan est actuellement aux prises avec une catastrophe humanitaire d'une gravité inimaginable. Comme l'a dit le Secrétaire général, il s'agit de la catastrophe la plus grave qu'ait connue l'ONU au cours de ses 65 années d'existence. Nous devons donc faire en sorte que l'appel lancé par l'ONU génère un financement suffisant pour permettre les secours humanitaires et la reconstruction, et nous devons veiller à ce que l'appui soit satisfaisant sur le long terme, en aidant notamment le Pakistan à atteindre une croissance économique qui lui permettra de se reconstruire. Je suis très fier, en ma qualité de représentant d'un État membre de l'Union européenne, de voir le rôle moteur joué récemment par l'Union qui a promis d'envisager l'élargissement de l'accès commercial du Pakistan pour faire face au désastre. J'espère ardemment que d'autres lui emboîteront le pas.

Le pouvoir économique s'est donc déplacé et les problèmes se sont mondialisés, mais le pouvoir des idées a parallèlement gagné beaucoup de terrain. Les identités sont devenues plus changeantes. Il n'est plus possible de donner aux personnes de jolies étiquettes nationales. Cela signifie qu'il est tout aussi important de gagner la bataille des idées que de se livrer à des prouesses militaires.

Les travaux des institutions internationales doivent continuer de s'inspirer des valeurs qui fondent ces institutions : la primauté du droit, aux niveaux tant national qu'international; le droit à la liberté d'expression et de croyance; la démocratie; et l'égalité devant la loi. Ces valeurs sont souvent considérées comme des valeurs occidentales, mais seulement par

les personnes qui ne connaissent pas leur histoire. Il y a quatre siècles, le grand Empereur moghol Abkar légiférait en faveur de la liberté religieuse et de l'égalité dans ce qui allait devenir l'Inde, mais dans certaines régions de l'Europe, les hérétiques étaient brûlés sur le bûcher. En fait, ces valeurs libérales d'égalité, de droit et d'autodétermination ne peuvent être revendiquées par aucune nation ou aucun hémisphère. Ce sont des valeurs mondiales dotées d'une puissance mondiale. Ces valeurs sont aussi au cœur de la Charte des Nations Unies.

Nous ne devrions jamais nous excuser de promouvoir l'idée d'égalité entre les hommes et les femmes; avoir peur d'affirmer que les gouvernements élus par le peuple sont de meilleurs gouvernements; ou craindre de dire que la religion ou la croyance d'un individu ne sont pas des raisons pour le réduire au silence.

Le Royaume-Uni continuera donc à promouvoir les droits de l'homme dans le monde. Depuis l'adoption en 1948 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'ONU a élaboré un cadre juridique international des droits de l'homme. Nous souhaitons voir le Conseil des droits de l'homme en faire plus pour que les États s'acquittent de leurs obligations et tirent parti de l'examen de 2011 pour améliorer les moyens du Conseil afin de répondre efficacement aux situations préoccupantes, telles que les violations des droits de l'homme et les atteintes à la démocratie en Birmanie.

La politique étrangère du Royaume-Uni sera façonnée par les trois grands défis que j'ai cités aujourd'hui : un changement de pouvoir, la mondialisation des problèmes et la diffusion rapide des idées ainsi que leur pouvoir sur les individus. Le Gouvernement britannique promouvra sans peur ses idéaux et intérêts tout en poursuivant une démarche réaliste.

C'est dans cet esprit que le Royaume-Uni procède à un examen approfondi de sa politique stratégique dans les domaines de la sécurité et de la défense. Le dernier examen de ce type a eu lieu en 1998, mais le monde a changé, de même que la nature des menaces auxquelles nous faisons face. Cela ne veut pas dire que nous ne nous heurtons pas alors à de graves menaces, mais elles étaient plus constantes, plus visibles et moins prévisibles. De nos jours, les menaces pesant sur notre sécurité ne sont pas associées à des États particuliers. Elles sont plus fluctuantes et souvent moins visibles : le terrorisme, la criminalité organisée, ou la

cybercriminalité. Nous devons évaluer notre sécurité, non pas à l'aune de notre capacité de faire face aux menaces que nous connaissons, mais plutôt de notre capacité de répondre à des menaces imprévisibles.

Le Royaume-Uni s'efforcera de mener également par l'exemple. En tant qu'avocats résolus de la primauté du droit, nous mettrons en pratique ce que nous préconisons. Aucun pays ne peut invoquer la loi alors qu'il agit comme s'il était au-dessus d'elle. Notre démarche reposera sur une appréciation objective et réaliste des faits. Ces dernières années, nous avons appris, parfois à nos dépens, que la démocratie ne pouvait pas être imposée. On ne peut pas forcer la démocratie à exister.

Notre nouveau gouvernement de coalition, âgé maintenant de cinq mois, rétablira la réputation internationale de la Grande-Bretagne en adoptant une politique étrangère réaliste fondée sur des valeurs libérales.

Le monde a changé, mais les valeurs qui doivent nous guider sont restées les mêmes. Nous devons régénérer nos institutions internationales en tenant compte des nouvelles réalités imposées par les puissances mondiales et l'influence dont elles disposent et projeter sans crainte les idéaux de la démocratie, de l'égalité et de la liberté. On attend de nous de grandes choses. Il faut que nous réalisions de grandes choses. Il incombe à notre génération de dirigeants de relever ces défis ensemble.

Allocution de S. A. le cheikh Naser Al-Mohammad Al-Ahmad Al-Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de l'État du Koweït.

S. A. le cheikh Naser Al-Mohammad Al-Ahmad Al-Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït, est escortée à la tribune.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. A. le cheikh Naser Al-Mohammad Al-Ahmad Al-Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Al-Sabah (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai d'abord le grand plaisir de féliciter sincèrement M. Joseph Deiss pour son élection à la présidence de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Comme il représente le pays ami qu'est la Confédération suisse, je vais maintenant dire, au nom du peuple du Koweït, quelques mots dans l'une des langues officielles de son pays.

(l'orateur poursuit en français)

Permettez-moi, au nom du peuple du Koweït et en mon propre nom, de féliciter M. Deiss de son élection. Nous sommes convaincus que, grâce à sa sagesse et à son expérience, ainsi qu'à la renommée de son pays ami, la Confédération suisse, avec laquelle nous entretenons des relations très solides sur la scène internationale, nos délibérations seront couronnées de succès.

(l'orateur reprend en arabe)

Je ne peux également que me louer des efforts de son prédécesseur, S. E. M. Ali Abdussalam Treki, et lui exprimer nos remerciements les plus vifs et notre reconnaissance la plus sincère pour l'efficacité et la compétence avec lesquelles il a dirigé les travaux de la session précédente.

Je tiens également à dire à quel point nous sommes fiers des efforts sincères déployés par S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour réaliser les buts et principes internationaux que nous poursuivons tous afin de renforcer les notions de coopération internationale et de respect de la légitimité internationale, et de promouvoir les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Nous allons bientôt célébrer le soixante-cinquième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Nous formons l'espoir que l'heureux exemple de l'ONU continuera au cours des nombreuses années à venir, non seulement parce que l'Organisation est considérée comme le meilleur mécanisme international multilatéral qui existe, mais aussi parce que c'est l'institution la plus légitime, la plus neutre et la plus crédible. En six décennies, elle a fait la preuve de sa capacité à prévenir des guerres destructrices et à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Toutefois, comme les défis et les menaces auxquels la communauté internationale est confrontée augmentent au lieu de diminuer, et deviennent plus emmêlés et plus complexes, il a fallu renforcer et élargir en importance et en vitalité le rôle de l'Organisation afin de traiter des crises et des problèmes sociaux, à savoir, la pauvreté, la faim, la propagation des maladies et des épidémies, le fléau du

trafic des stupéfiants et de la criminalité organisée et les violations des droits de l'homme. Il faut remédier aux problèmes économiques, dont l'augmentation des prix des denrées alimentaires, la crise économique et financière mondiale, et aux problèmes de sécurité – tels que le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et les conflits armés en cours dans de nombreuses régions du monde.

Tous ces problèmes ont contribué, au cours des deux dernières années, à annuler une grande partie des progrès accomplis par nombre de pays en développement vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Les catastrophes naturelles ont aussi eu un effet destructeur sur les économies de nombreux pays en développement et ont entraîné d'énormes pertes humaines et dégâts matériels. Le séisme qui a frappé la République d'Haïti en janvier dernier et les inondations qu'a connues la République du Pakistan le mois dernier en sont les exemples les plus frappants.

Il ne fait aucun doute qu'il reste beaucoup à faire pour contenir les risques liés au phénomène des changements climatiques. La conférence qui sera organisée à Cancún (Mexique) en novembre prochain nous offre l'occasion de parvenir, nous l'espérons, à un accord contraignant qui définira les objectifs à atteindre, fixera des échéances pour les atteindre, déterminera les responsabilités des États Membres et prévoira des moyens d'action communs pour faire en sorte que les pays développés honorent leurs engagements financiers et assurent le transfert des technologies aux pays en développement afin de les aider à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer les effets.

Il ne fait aucun doute que les défis que je viens d'évoquer exigent des réformes et une amélioration constantes des organes, organismes et programmes des Nations Unies pour suivre le rythme de l'évolution des relations internationales et accroître leur efficacité.

À cet égard, nous saluons l'adoption de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale intitulée « Cohérence du système des Nations Unies », qui porte création d'une nouvelle entité – ONU-Femmes – chargée de promouvoir les efforts internationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et dirigée par un Secrétaire général adjoint.

Par ailleurs, nous estimons qu'après plus de 17 ans de négociations sur la réforme du Conseil de

sécurité, il est grand temps de prendre les mesures requises pour améliorer et étendre les travaux du Conseil de sécurité et accroître leur transparence. Il faut également élargir sa composition selon des critères et règles garantissant une représentation équilibrée et l'efficacité de son action, dans l'exercice de sa mission et de ses responsabilités. Ces mesures devraient également garantir le droit des États arabes et islamiques à une représentation qui corresponde à leur taille, leurs contributions et leur rôle dans la défense des buts et principes consacrés par la Charte.

Affirmant son appui constant aux efforts et activités de l'ONU dans ses différents domaines de compétence, l'État du Koweït continue d'aider ceux qui sont dans le besoin dans différentes régions du monde. En outre, pour ancrer les principes de la politique étrangère du Koweït, le Fonds koweïtien pour le développement verse depuis 50 ans des aides et des subventions. À ce jour, plus de 100 pays en ont bénéficié dans le monde, sous la forme de prêts à taux préférentiels s'élevant au total à 14,5 milliards de dollars. Cela représente 1,31 % du produit national brut du Koweït – deux fois plus que la part du PNB consacrée à l'aide publique au développement convenue au niveau international.

Convaincu que l'ONU joue un rôle important et vital dans l'apaisement des souffrances humaines provoquées par des catastrophes naturelles ou des conflits, le Koweït a décidé de multiplier par cinq environ ses contributions volontaires annuelles à plusieurs agences, programmes et fonds des Nations Unies. Le Koweït espère ainsi appuyer ces activités humanitaires et renforcer sa coopération avec l'ONU.

Le Koweït célèbre actuellement son jubilé d'or, le cinquantième anniversaire de son indépendance et, pour répondre à la volonté de S. A. l'Émir de l'État du Koweït de faire du pays un centre régional des finances et du commerce, un plan de développement a été adopté pour la période 2010-2014. Un budget de près de 115 milliards de dollars a été affecté au développement des infrastructures, à la construction de ports et de voies ferrées, à la création de villes nouvelles et à la poursuite des efforts visant à améliorer la qualité des services essentiels fournis aussi bien aux citoyens qu'aux résidents.

À cet égard, l'État du Koweït s'enorgueillit de toujours occuper une place de premier plan, dans le monde arabe et au niveau mondial, en ce qui concerne la qualité de l'éducation, le niveau de vie, les services

de soins de santé, l'égalité des sexes, la situation économique et les libertés politiques, dans les classements publiés par des organisations internationales, des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales.

Vingt années se sont écoulées depuis que l'Iraq a envahi et occupé l'État du Koweït. Ce souvenir douloureux que nous et nos frères iraqiens sommes déterminés à laisser derrière en jetant les bases de relations solides fondées sur les principes de respect mutuel de la souveraineté, de l'indépendance, du bon voisinage et de non-intervention dans les affaires intérieures. Nous sommes également déterminés à régler tous les différends par des moyens pacifiques, à respecter toutes les résolutions de la légalité internationale et à nous acquitter des autres obligations prévues par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'État du Koweït, qui envisage les relations futures entre nos deux pays avec optimisme, est tout à fait prêt à apporter toutes formes d'assistance au Gouvernement iraqien pour appuyer ses efforts visant à garantir la sécurité et la stabilité, à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq et à reconstruire les différents secteurs de l'État qui ont pâti des entreprises hasardeuses du précédent régime et de ses politiques agressives et expansionnistes.

À cet égard, nous espérons que les négociations actuellement en cours entre les différents partis et les diverses forces politiques en Iraq aboutiront à la formation d'un gouvernement d'unité nationale capable de relever les défis liés à la sécurité et aux secteurs politique et économique et de répondre aux besoins et aux aspirations du peuple iraqien en édifiant un Iraq démocratique, libre et uni vivant en paix avec lui-même et avec ses voisins et qui contribue à consolider les piliers de la sécurité et de la stabilité dans la région.

L'État du Koweït, qui préside la présente session du Conseil de coopération du Golfe (CCG), espère que les échanges seront maintenus à tous les niveaux entre les Émirats arabes unis, un pays frère, et la République islamique d'Iran, un pays ami, pour parvenir à régler le différend concernant les îles émiriennes, conformément aux normes et principes du droit international, sur la base de relations de bon voisinage, et en conformité avec les dispositions des décisions prises aux sommets et réunions ministérielles du CCG.

Bien qu'il reconnaisse le droit des États d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques, l'État du

Koweït encourage tous les États possédant de tels programmes à coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à prendre les mesures de confiance nécessaires pour rassurer la communauté internationale quant à la nature de ces programmes nucléaires, en conformité avec les résolutions de la légalité internationale. Nous soulignons également l'importance d'un règlement pacifique de ces questions, par des moyens diplomatiques et des négociations directes entre les parties concernées, afin de parvenir à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, en application de la résolution de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires organisée au Siège de l'ONU en mai dernier.

Le conflit arabo-israélien pose la menace la plus grave à la sécurité et à la paix dans la région du Moyen-Orient. L'incapacité de l'ONU, au cours des 60 dernières années, de trouver une solution pour régler cette question centrale a contribué à accroître la complexité de la question palestinienne et à encourager Israël, la Puissance occupante, à continuer de ne pas respecter la légalité internationale. Ainsi, Israël a poursuivi sa politique de colonisation, imposé un blocus à Gaza et détruit des sites historiques d'Al Qods dans le but de judaïser cette ville.

Plutôt que d'accueillir l'Initiative de paix arabe comme un choix stratégique et l'élément central du processus de paix au Moyen-Orient, Israël a continué de confisquer des terres, de persécuter et d'emprisonner les Palestiniens sans défense. Il s'est servi des roquettes lancées contre lui comme prétexte pour lancer des guerres impitoyables et continuer de recourir à la force. Il a également fait preuve d'arrogance en attaquant la flottille turque de la liberté qui naviguait dans les eaux internationales.

Convaincu de son impunité, Israël commet des crimes de manière systématique et organisée et, face à cette arrogance, la communauté internationale n'a aucune réponse appropriée. Nous réaffirmons donc qu'il incombe à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de maintenir la paix et la sécurité et d'adopter une position ferme et résolue à l'encontre d'Israël et de l'obliger à se soumettre à la volonté internationale.

Nous espérons que les négociations directes qui ont commencé au début de ce mois entre l'Autorité palestinienne et Israël permettront de rétablir les droits légitimes du peuple palestinien, de réaliser une paix

juste et globale au Moyen-Orient, d'édifier l'État palestinien avec Al Qods pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au principe « terre contre paix », à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

Nous réitérons également notre plein appui à la République arabe syrienne pour qu'elle récupère ses territoires occupés dans le Golan et pour qu'Israël se retire jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Nous soulignons également qu'il est important d'appliquer la résolution 1701 (2006) et de faire cesser les violations répétées de l'espace aérien libanais et de la Ligne bleue de séparation commises par Israël, qui doit également se retirer de tous les territoires libanais occupés.

Les peuples du monde aspirent à vivre dans un environnement sain, sûr et stable. Ces dernières décennies, nous sommes parvenus, sous l'égide de l'ONU, à adopter un grand nombre de conventions et d'accords pour garantir des conditions de vie dignes à nos populations dans un monde où règnent la justice et l'égalité. C'est pourquoi nous devons assumer nos responsabilités et respecter nos engagements pour répondre aux aspirations et aux attentes de tous les peuples du monde.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de l'État du Koweït de l'allocation qu'il vient de prononcer.

S. A. le cheikh Naser Al-Mohammad Al-Ahmad Al-Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït est escorté de la tribune.

Allocution de M. Naoto Kan, Premier Ministre du Japon

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Japon.

M. Naoto Kan, Premier Ministre du Japon, est escorté à la tribune.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Naoto Kan, Premier Ministre du Japon, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Kan (Japon) (*parle en japonais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : J'adresse mes sincères félicitations à M. Joseph Deiss

pour son accession à la présidence de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je remercie également S. E. M. Ali Abdussalam Treki de ses efforts en tant que Président de la précédente session de l'Assemblée. Je tiens aussi à saluer le rôle de direction joué par le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Il y a 65 ans, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le Japon a été confronté aux mêmes difficultés que celles que rencontrent aujourd'hui les pays en développement. Le Japon a reçu un appui considérable de la part de la communauté internationale dans sa lutte pour surmonter ces obstacles. C'est pour cette raison que le Japon a très à cœur de remplir les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), principal centre d'intérêt de l'Assemblée générale cette année.

Actuellement, la communauté internationale est confrontée à une série de difficultés, notamment la pauvreté, la faim, les maladies contagieuses, la prolifération des armes de destruction massive et des missiles, les conflits régionaux et les problèmes environnementaux qui touchent la planète. C'est un honneur pour moi que d'avoir la possibilité de faire part à l'Assemblée générale de mes vues concernant le rôle que devrait jouer le Japon au sein de la communauté internationale, grâce à ses propres expériences.

Je voudrais tout d'abord rappeler une idée que je chéris beaucoup, à savoir que le rôle premier du dirigeant d'un pays doit être de bâtir une société dans laquelle la souffrance humaine est réduite au minimum. J'estime qu'il est du devoir de tout dirigeant politique de réduire au maximum, dans la mesure du possible, les sources de souffrances humaines telles que la pauvreté, la maladie et le conflit. C'est en ayant cette idée à l'esprit que j'évoquerai à présent les contributions concrètes du Japon dans quatre domaines : le développement, l'environnement mondial, le désarmement et la non-prolifération nucléaires, et enfin le maintien et la consolidation de la paix.

Le premier domaine dans lequel nous apportons une contribution est l'aide au développement des pays en développement. Après la Seconde Guerre mondiale, le Japon a réussi sa reconstruction économique en partie grâce à l'aide internationale. Plus tard, à la faveur d'une croissance économique rapide, le Japon est devenu l'une des plus grandes puissances économiques. Avec un tel passé, le Japon ne saurait ignorer les réalités du monde actuel, où 1 milliard de personnes souffrent de la faim,

où près d'un million meurent chaque année du paludisme et où la pauvreté empêche quelque 72 millions d'enfants d'aller à l'école.

Le Japon attache une grande importance à la réalisation des OMD. J'ai participé au sommet sur les OMD avant-hier (voir A/65/PV.9), et j'ai annoncé nos nouvelles contributions dans les domaines de la santé et de l'éducation – l'engagement Kan – parce que nous voulons sauver toutes les nouvelles vies et permettre à tous les enfants d'aller à l'école. Sur cinq ans, nous verserons 5 milliards de dollars au titre de l'aide à la santé et 3,5 milliards de dollars au titre de l'aide à l'éducation. Notre engagement dans le domaine de la santé comprend une contribution d'au moins 800 millions de dollars au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Notre aide dans le domaine de l'éducation permettra d'assurer une éducation de qualité à plus de 7 millions d'enfants.

Le Japon continuera d'œuvrer de manière exhaustive en faveur de l'aide au développement, conformément au concept de sécurité humaine, et guidera l'action de la communauté internationale pour réaliser les OMD. À ce titre, mon pays propose d'organiser une conférence internationale au Japon l'année prochaine afin de renforcer la coordination entre un grand nombre de parties prenantes, notamment les gouvernements et des organisations internationales et non gouvernementales, et d'assurer le suivi de la Réunion plénière de haut niveau des OMD.

En particulier, le renforcement de l'aide destinée à l'Afrique, où les progrès vers la réalisation des OMD sont lents, est l'une des priorités de la communauté internationale. Atteindre les OMD en Afrique est un pilier important du processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD). Le Japon est en train d'intensifier ses efforts dans des domaines tels que la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation et l'alimentation. Le Japon poursuivra et renforcera son assistance afin d'honorer les engagements qu'il a pris à la TICAD IV, notamment multiplier par deux le montant de son aide publique au développement et fournir un appui en vue de doubler l'investissement privé en Afrique d'ici à 2012.

Le deuxième domaine dans lequel notre pays apporte une contribution est celui de l'environnement mondial. Lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de l'année dernière, le Japon a annoncé son objectif de réduire, d'ici à 2020, ses émissions de 25 % par rapport aux niveaux de

1990, à la condition que soit créé un cadre international efficace et juste auquel toutes les économies importantes participent, et que celles-ci adoptent des objectifs ambitieux.

Les petits États insulaires courent le risque d'être submergés en raison des changements climatiques. En vue de l'adoption d'un nouveau document global et juridiquement contraignant sur la question, le Japon continuera de coordonner son action avec d'autres États et avec l'ONU pour mener les négociations internationales visant à garantir le succès de la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à la fin de l'année. En outre, nous ne cesserons pas d'apporter un appui aux pays en développement qui sont exposés aux effets négatifs des changements climatiques, notamment ceux qui ont adopté des mesures d'atténuation comme la réduction des émissions, par le biais de partenariats public-privé.

Le mois prochain, la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique sera organisée à Nagoya (Japon) sur le thème « Vivre en harmonie avec la nature ». À cette réunion, nous devons parvenir à un accord sur le lancement de nouvelles actions afin d'enrayer la progression rapide de la perte de biodiversité. Les défis les plus grands à cet égard sont la définition d'actions communes au niveau mondial et la mise sur pied d'un nouveau régime international dans le domaine de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages découlant de leur utilisation. En tant que Président de cette réunion, le Japon est déterminé à jouer un rôle important dans ces efforts.

Notre troisième domaine de contribution est le désarmement et la non-prolifération nucléaires. J'estime que, puisque c'est l'homme qui a inventé les armes nucléaires et est donc à l'origine de la menace pour la survie de la race humaine qui en découle, la solution à ce problème doit émaner de l'homme. Le Japon, en tant qu'unique pays à avoir souffert de la dévastation causée par des bombardements atomiques, a la responsabilité morale de prendre des mesures concrètes en vue de l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Il est résolu à guider les efforts de la communauté internationale à cette fin.

Chaque année depuis 65 ans, des cérémonies sont organisés durant le mémorial de la paix à Hiroshima et Nagasaki afin de prier pour un monde exempt d'armes nucléaires. Le Secrétaire général Ban Ki-moon s'est

rendu au Japon au mois d'août et a été le premier Secrétaire général à assister à la cérémonie devant le mémorial de la paix d'Hiroshima et à visiter Nagasaki. Je tiens à le remercier de nouveau pour cette visite. Un représentant des États-Unis était également présent à la cérémonie d'Hiroshima, au côté de représentants d'autres pays. Je me félicite vivement de leur décision d'y participer, qui contribuera à faire avancer l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Japon a une responsabilité à l'égard de l'humanité tout entière, celle de faire prendre conscience aux générations futures des effets désastreux des armes nucléaires. C'est dans cet esprit que j'ai décidé de nommer les survivants des bombardements atomiques – connus au Japon sous le nom de *hibakusha* – porte-parole spéciaux en faveur d'un monde sans armes nucléaires. Je leur ai demandé d'envoyer des messages au monde entier sur l'horreur de l'utilisation d'armes nucléaires ainsi que sur la valeur de la paix, que seules des personnes en ayant une expérience directe peuvent faire comprendre.

Le Japon s'associera à d'autres pays et à la société civile en vue de promouvoir l'éducation sur les questions de désarmement et de non-prolifération. À la soixante-quatrième session, le Japon a soumis un projet de résolution intitulé « Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires », que l'Assemblée générale a adopté en décembre en tant que résolution 64/47, et qui pour la première fois avait les États-Unis comme coauteur. Le Japon est déterminé à poursuivre ses efforts afin de renforcer l'appui de plus en plus grand à cette résolution au sein de la communauté internationale.

La mise en œuvre continue de l'accord conclu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue en mai, est essentielle. À l'occasion de l'ouverture de la session en cours de l'Assemblée générale, le Japon et l'Australie ont accueilli conjointement une réunion des ministres des affaires étrangères des pays ayant une position commune sur la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous avons également mis en place un nouveau groupe chargé d'œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous entendons approfondir le débat sur la réduction du rôle et du nombre des armes nucléaires dans le monde.

Ici, je me dois d'évoquer la République populaire démocratique de Corée et l'Iran. Les programmes

nucléaire et de fabrication de missiles de la République populaire démocratique de Corée constituent une menace pour l'ensemble de la communauté internationale. Le Japon exhorte la République populaire démocratique de Corée à prendre des mesures concrètes, conformément aux nombreuses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la déclaration conjointe issue des pourparlers à six pays. Par ailleurs, la mise en œuvre continue des résolutions pertinentes par tous les États Membres est essentielle.

Le Japon a toujours l'intention de trouver une solution globale à toutes les questions préoccupantes en suspens, d'oublier le passé et de normaliser les relations, conformément à la Déclaration de Pyongyang de la République populaire démocratique de Corée et du Japon. À cette fin, il est absolument essentiel de régler la question des enlèvements. Si la République populaire démocratique de Corée prend des mesures sincères et constructives, notamment en mettant en œuvre son accord avec le Japon, celui-ci sera prêt à agir de même.

En ce qui concerne la question nucléaire iranienne, il est important que la communauté internationale agisse dans l'unité pour appliquer avec fermeté les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et inviter instamment l'Iran à prendre des décisions réalistes. Le Japon continuera d'exhorter l'Iran à faire des efforts pour dissiper les soupçons de la communauté internationale. Nous coopérerons aussi avec la communauté internationale en vue d'un règlement pacifique et diplomatique de cette question.

Le quatrième domaine dans lequel nous apportons notre contribution est le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Le Japon, qui s'est reconstruit après les ravages causés par la guerre et est parvenu à la croissance économique, est profondément conscient de l'importance et de la valeur de la paix. Nos efforts en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix démontrent notre détermination à prendre les devants pour instaurer une paix véritable.

Selon une idée généralement répandue, les activités de consolidation de la paix visant à promouvoir la santé, l'éducation, le développement industriel et l'emploi, devraient commencer après la fin des opérations de maintien de la paix. Cependant, pour instaurer une paix véritable, il est impératif de mener de front des activités de consolidation de la paix et des activités de maintien de la paix, dès les premières phases de ces dernières. En avril de cette année, en sa

qualité de Président du Conseil de sécurité, le Japon a convoqué un débat public du Conseil sur la consolidation de la paix après les conflits (voir S/PV.6299). Le Japon s'efforcera de promouvoir cette approche intégrée de la consolidation de la paix dans le monde, sur la base de la notion de sécurité humaine.

En Haïti, pays qui a connu des ravages sans précédent après le tremblement de terre tragique survenu au début de l'année, une équipe d'ingénieurs des Forces d'autodéfense japonaises contribue activement aux efforts de relèvement menés dans le cadre de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies. Au Pakistan, frappé par les inondations, des hélicoptères des Forces d'autodéfense japonaises fournissent une assistance en tant qu'équipe internationale de secours. S'agissant du Timor-Leste, nous avons récemment pris la décision de dépêcher des officiers militaires de liaison auprès de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies sur le terrain. Le Japon continuera de participer activement aux opérations des Nations Unies de maintien de la paix et de secours en cas de catastrophe.

Par ailleurs, nous déploierons des efforts concrets dans des domaines comme l'investissement dans la paix par le biais de l'aide publique au développement, l'appui aux centres de formation pour les opérations de maintien de la paix et le renforcement des ressources humaines, notamment la formation d'experts civils en matière de consolidation de la paix en Asie.

De tous les pays du monde où des activités de consolidation de la paix sont en cours, l'Afghanistan, en particulier, est celui où l'on se trouve à une étape décisive. En ce moment, c'est l'Afghanistan qui pose le plus grand défi à la communauté internationale en matière de consolidation de la paix et c'est à l'Afghanistan que le Japon fournit le plus d'assistance. Le Japon, en coopération avec divers partenaires, a apporté son appui aux efforts du Gouvernement afghan de façon globale et intégrée, en privilégiant trois piliers : l'amélioration de la sécurité, y compris la formation des agents de police; la réinsertion des anciens soldats Taliban grâce à une formation professionnelle ainsi que la création d'emplois et un développement durable et autonome grâce à une assistance agricole et d'autres stratégies similaires.

Le Japon coopérera avec la République turque pour contribuer à la formation de la police afghane en fournissant aussi bien des fonds que des effectifs de police, en vue d'améliorer la sécurité en Afghanistan.

En outre, nous avons récemment versé 50 millions de dollars au titre de l'aide à la réinsertion des insurgés. Le Japon veillera à ce que son aide ait des effets visibles et tangibles sur les conditions de vie du peuple afghan.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Je voudrais souligner l'importance de la réforme de l'ONU. L'ONU est la seule organisation internationale universelle ayant pour but de promouvoir la paix et la prospérité mondiales. Il est de la plus haute importance de faire en sorte que l'ONU fonctionne bien et soit à même de régler efficacement diverses questions d'intérêt mondial. À cette fin, tous les États Membres doivent œuvrer activement en vue de promouvoir la réforme structurelle et le renforcement du fonctionnement de l'ONU. De son côté, l'ONU doit s'attacher à mériter la confiance et la compréhension des États Membres en assurant la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte dans ses activités.

Le rôle du Conseil de sécurité est particulièrement important pour que l'ONU puisse relever avec efficacité les défis mondiaux. Pour que le Conseil de sécurité soit efficace, il a besoin de légitimité et doit refléter les réalités actuelles de la communauté internationale. À cet égard, une réforme du Conseil de sécurité est indispensable.

J'estime que le Japon, seul pays à avoir souffert des ravages de la bombe atomique et pays ne possédant pas d'armes nucléaires, est bien placé pour jouer un rôle au Conseil de sécurité au XXI^e siècle. Une fois de plus, je tiens à exprimer l'aspiration résolue du Japon à assumer de nouvelles responsabilités en matière de paix et de sécurité internationales, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité.

Le Japon doit actuellement faire face à divers défis sociaux et économiques, notamment une société vieillissante, un taux de natalité en baisse, des problèmes budgétaires et une dépendance énergétique vis-à-vis d'autres pays. Je considère que ce sont là des défis mondiaux, étant donné que beaucoup de pays y seront confrontés tôt ou tard. Je suis convaincu que le Japon pourra apporter sa contribution au monde en proposant un modèle novateur, mis au point grâce à sa propre expérience nationale, pour résoudre les problèmes actuels et futurs du monde. Le Japon est déterminé à s'attaquer énergiquement à ces défis.

Par rapport à l'ampleur des responsabilités que nous devons assumer pour l'avenir de l'humanité, les

divergences qui divisent les nations sont insignifiantes. J'en suis convaincu. Tout dépend des décisions et des mesures que nous prenons aujourd'hui. Gardons tous cela à l'esprit alors que où s'ouvre cette nouvelle session de l'Assemblée générale et faisons en sorte que nos délibérations soient fructueuses.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Japon de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Naoto Kan, Premier Ministre du Japon, est escorté de la tribune.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean Asselborn, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg.

M. Asselborn (Luxembourg) : Les valeurs que notre organisation s'est données voici 65 ans gardent toute leur actualité s'agissant de relever les défis globaux qui se présentent à nous. Lorsqu'on parle des moyens de lutter, contre la pauvreté, de protéger l'environnement et de préserver la diversité biologique, d'instaurer la paix dans les zones de conflits, de secourir les populations touchées par des catastrophes naturelles, de promouvoir les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie dans le monde, de progresser vers le désarmement et la non-prolifération, de lutter contre le terrorisme, aujourd'hui, plus que jamais, il importe de travailler ensemble.

Monsieur le Président, vous avez placé ce débat général à juste titre sous le thème « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale ». Pays fondateur des Nations Unies, le Luxembourg partage pleinement le constat de notre Secrétaire général que seule l'ONU possède l'envergure, le capital de connaissances et la légitimité voulus pour concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces face aux défis globaux qui appellent des réponses collectives et urgentes. Nous ne pouvons toutefois nous arrêter à cette profession de foi. Il importe d'en tirer les conséquences et d'en assumer les responsabilités. Assumer les responsabilités à titre individuel, mais aussi et surtout, en tant que membres de la communauté internationale et membres de notre organisation universelle.

Lors de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue en début de semaine, nous avons collectivement réaffirmé notre détermination à tout faire pour libérer l'humanité de la faim, de

l'analphabétisme et de la maladie et éliminer à terme les inégalités sur notre planète : inégalités entre les continents, régions et pays comme en leur sein, inégalités entre hommes et femmes.

Le Luxembourg se félicite de cet engagement renouvelé en vue de lutter contre la pauvreté dans ses multiples dimensions. La mise en place d'un véritable partenariat pour le développement repose sur des responsabilités partagées à charge aussi bien des pays donateurs que des pays récipiendaires. Si nous comptons sur une action renforcée des pays en développement en matière de bonne gouvernance et d'état de droit, de renforcement des capacités et de prise en main de leur propre développement, le respect par les pays développés de leurs engagements en matière de qualité et de quantité de l'aide constitue toutefois une base importante d'un tel partenariat, notamment en ce qui concerne l'Afrique.

Je suis fier de pouvoir dire que le Luxembourg fait partie des pays qui tiennent leurs promesses et qui s'efforcent d'être des partenaires internationaux fiables, même en temps de crise. Depuis l'an 2000, l'aide publique au développement (APD) du Luxembourg a atteint le seuil de 0,7 % du revenu national brut (RNB). En 2009, notre APD a franchi la barre de 1 % du RNB. Le Gouvernement s'est engagé à maintenir cet effort aussi bien en pourcentage du revenu national brut qu'en volume, effort dont le corollaire indispensable est la qualité toujours croissante de l'aide.

Le devoir de prévenir, d'endiguer et de régler les conflits violents est une vocation cardinale de notre organisation. La Charte nous appelle à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Avec plus de 120 000 hommes et femmes déployés, les opérations de maintien de la paix ont atteint ces dernières années une ampleur sans précédent. Si le rôle stabilisateur de ces forces de l'ONU est indéniable, la nature changeante des conflits et la complexité croissante des mandats ont aussi fait apparaître les limites des systèmes, structures et outils de base de notre organisation.

Les viols de masse et les agressions sexuelles qui ont eu lieu cet été au Nord-Kivu et l'incapacité de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo de protéger les civils, montrent, de manière brutale, la difficulté de maintenir la paix dans des zones de conflit en l'absence de moyens et de mandats adéquats.

Ces atrocités nous exhortent à poursuivre d'urgence la réflexion sur l'avenir des opérations de maintien de la paix et à dépasser les divergences de vues et les clivages à ce sujet.

Elles soulignent aussi une nouvelle fois l'importance d'une action conséquente de l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin au recours à la violence sexuelle comme arme de guerre. Je tiens à saluer, dans ce contexte, la nomination de M^{me} Margot Wallström en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. En cette année du dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, de tels actes haineux, de telles violations flagrantes des droits de l'homme ne peuvent être tolérés plus longtemps. Il faut mettre fin aussi à l'impunité.

Si la responsabilité première de la sécurité de ses citoyens, de la lutte contre l'impunité et de la mise en place d'un état de droit incombe au Gouvernement congolais, la communauté internationale doit tout faire pour appuyer le Gouvernement congolais dans ses efforts afin que les responsables de ces crimes atroces soient activement recherchés, jugés et punis. La lutte contre l'impunité doit également nous conduire à accorder la plus grande attention au rapport sur les violations des droits de l'homme commises 1993 et 2003, dont la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a annoncé la publication le 1^{er} octobre 2010.

Comme j'ai déjà pu le dire à la Conférence de révision du Statut de Rome, fin mai à Kampala, la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves doit cesser d'être un objectif abstrait pour devenir une réalité effective et concrète, au succès de laquelle nous sommes tous appelés à coopérer.

Année après année, nous exprimons à cette tribune l'espoir de voir la paix établie au Proche-Orient. Nous appelons de nos vœux une solution fondée sur la coexistence entre les deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité. Nous exhortons les parties à prendre leurs responsabilités et à créer, par leurs actions, le cadre d'un règlement durable du conflit. À ce jour, ces appels, nous le savons sont restés largement vains.

La reprise des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens, le 2 septembre dernier me fait toutefois nourrir l'espoir qu'on saura enfin aboutir à un

règlement définitif qui mette fin à l'occupation commencée en 1967 et donne naissance à un État palestinien indépendant, démocratique, viable et contigu, coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins. J'espère, j'espère vraiment, que l'appel du Président Obama en vue de travailler à accueillir dans un an, en 2011, l'État palestinien deviendra réalité.

Il ne faudra toutefois pas se laisser détourner par les ennemis de la paix, par ceux qui chercheront à saboter les pourparlers de paix. Il importera, pour les deux parties, de faire preuve de détermination et de courage, de calme et de retenue, et d'agir uniquement selon le droit international. D'où, aussi, l'importance de mettre fin à toutes les activités d'implantation de colonies de peuplement. Elles sont illégales, contraires au droit international et constituent évidemment un obstacle à la paix. Pourquoi? Si le fait matériel de construire des immeubles sur le territoire d'autrui est déjà condamnable, c'est le signe de domination et d'humiliation qui ne peut être accepté. En tant qu'Européen, je trouve réconfortant de voir que l'Union européenne demande à l'unanimité et avec insistance le prolongement du moratoire au-delà du 26 septembre 2010, soit dimanche prochain. La position du Président Obama va clairement et sans ambiguïté aucune dans la même direction.

Parallèlement, il importera de trouver d'urgence une solution durable à la situation à Gaza et de relancer son économie. Le bouclage persiste en fait. J'espère que les appels de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient seront enfin entendus. Je voudrais saluer dans ce contexte le lancement par le Secrétaire général de l'ONU d'une enquête internationale sur l'incident survenu en mai dernier autour de la flottille d'aide qui faisait route vers Gaza. Une enquête complète, honnête, impartiale, équilibrée et transparente, qui soit conforme aux normes internationales revêt une grande importance. Il y va aussi, évidemment, de la crédibilité de notre organisation.

Au Soudan, la mise en œuvre de l'Accord de paix global entre dans la phase finale avec les référendums sur l'autodétermination du Sud-Soudan et sur Abyei. Après plus de deux décennies d'affrontements, la perspective d'un règlement se dessine enfin. Le chemin reste toutefois semé d'embûches et il est de notre responsabilité collective d'aider le Soudan à négocier cette période critique et à mener à bien un processus devant apporter enfin une paix durable aux

populations. Nous devons nous assurer que les scrutins sont conduits de manière transparente et pacifique, et ce, indépendamment, évidemment, du résultat.

Des efforts accrus s'imposent de même afin de soutenir les initiatives actuellement menées par l'Union africaine et l'ONU sur la voie d'une solution politique incluant toutes les parties du Darfour, pour s'attaquer aux causes profondes du conflit et garantir la protection et la promotion des droits de l'homme, de la justice et de la réconciliation. La persistance de la violence au Darfour risque de compromettre la stabilité de l'ensemble du Soudan et aussi de la grande région.

Une démarche globale reste également nécessaire en Somalie, pays qui est depuis trop longtemps synonyme de guerre civile et de conflit sanglant. Seule une démarche globale permettra de lutter contre la menace terroriste que représentent les groupes armés pour la Somalie, pour la sous-région et pour toute la communauté internationale, ainsi que d'éliminer durablement la piraterie et de reconstruire un État de droit en Somalie.

Mon pays cherche à apporter sa part, humblement mais efficacement, aux efforts globaux pour résoudre la crise en Somalie. Le Luxembourg participe ainsi activement à l'opération Atalante visant à dissuader, prévenir et réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes ainsi qu'à la mission militaire devant contribuer à la formation des forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition, deux opérations lancées par l'Union européenne à l'appui des décisions du Conseil de sécurité de l'ONU. Ensemble, avec nos partenaires européens et africains, nous comptons poursuivre notre soutien au processus de paix de Djibouti et à la recherche d'une solution politique durable.

Je voudrais toutefois m'attarder un moment sur un autre dossier qu'il me semble important de ne pas omettre lorsque nous parlons de garantir et de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité au niveau international, à savoir, le désarmement et la non-prolifération. Le succès de la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue au mois de mai ici, à New York, nous a rapprochés de notre objectif commun d'un monde plus sûr pour tous, d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il importera désormais de maintenir le *momentum* politique et de veiller à la pleine mise en œuvre des décisions prises, et notamment des dispositions relatives à la tenue d'ici à 2012 d'une

conférence sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Des progrès dans ce domaine, j'en suis convaincu, ne resteront pas sans conséquences sur d'autres acteurs, dans d'autres dossiers.

Au-delà, et comme j'ai pu le dire hier lors de la réunion ministérielle dans le cadre de la Conférence du désarmement, convoquée par le Secrétaire général de l'ONU, il faudra poursuivre nos efforts en matière de désarmement aussi bien nucléaire que classique. La constante recherche de la sécurité au plus bas niveau possible d'armement sera une contribution essentielle à la stabilité dans le monde.

Je me félicite dans ce contexte de l'entrée en vigueur, au 1^{er} août 2010, de la Convention sur les armes à sous-munitions qui interdit l'utilisation, la production, le transfert et le stockage des bombes à sous-munitions. Le Luxembourg, qui compte parmi les tout premiers pays à avoir signé et ratifié la Convention, a interdit de même, au niveau national, tout financement d'armes à sous-munitions.

Les avancées faites vers un instrument juridiquement contraignant, sous l'égide des Nations Unies, en matière de commerce d'armes sont également à saluer. Les problèmes liés au commerce non réglementé des armes classiques et au détournement de ces armes vers le marché illicite peuvent alimenter l'instabilité, la criminalité organisée et le terrorisme et porter ainsi atteinte à la paix, à la sécurité et au développement économique et social durable. D'où l'importance d'adopter enfin un instrument contraignant dans ce domaine.

Avec d'autres partenaires, mon pays organisera la semaine prochaine un symposium à Boston sur un traité sur le commerce des armes auquel tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont été conviés à participer. Nous espérons ainsi contribuer à la discussion et à la réflexion sur cette importante problématique.

Si nous sommes convaincus de la pertinence d'une approche multilatérale fondée sur l'ONU, il nous faut donner à l'Organisation les moyens d'être le centre de l'action multilatérale et le véritable catalyseur du changement. Il nous faut faire avancer de manière décisive les réformes internes, y compris la réforme, je pense, du Conseil de sécurité. Nous sommes tous conscients de la nécessité d'une réforme du Conseil, de la nécessité de le rendre plus inclusif et plus représentatif des réalités d'aujourd'hui, de le rendre plus efficace et aussi plus transparent.

Garantir une place adéquate aux petits États qui représentent aujourd'hui la vaste majorité des États Membres de l'Organisation importe, dans ce contexte.

Il nous faut revoir les instruments à notre disposition, des opérations de maintien de la paix, dont j'ai déjà pu parler aujourd'hui, à la Commission de consolidation de la paix, en passant par le Conseil des droits de l'homme et la nécessaire intégration des droits de l'homme à tous les aspects de l'action de l'ONU.

La Commission de consolidation de la paix représente un atout crucial pour la capacité d'action de la communauté internationale dans le vaste programme de la paix. Le Luxembourg souscrit pleinement à la philosophie sur laquelle repose la Commission et s'engage activement dans le cadre de la formation Guinée-Bissau. La Commission a commencé à faire la preuve de sa valeur, mais il importe de réfléchir aux moyens de rendre les résultats de son action plus tangibles au niveau des pays, de faire bénéficier d'autres pays des fruits du travail fourni, et de relever les défis émergents. Notre objectif doit être à la hauteur des attentes des sociétés et des peuples au sortir d'un conflit. Dans ce contexte je salue la décision prise récemment d'inscrire le Libéria à l'ordre du jour de la Commission.

Il nous faut aussi dépasser la fragmentation du système, qui s'est développée peu à peu depuis la création de l'Organisation, et renforcer la cohérence du système. Un pas important en ce sens a été franchi cette année avec la création d'ONU-Femmes, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Je tiens à saluer très chaleureusement la nomination de M^{me} Michelle Bachelet à la tête d'ONU-Femmes. Elle saura faire preuve, je n'en doute aucunement, d'un dynamisme et

d'un engagement sans faille au service des femmes et des filles du monde entier. Elle pourra compter, à cet égard, sur le plein soutien du Luxembourg qui poursuit depuis de longues années une approche intégrée du genre et une politique active de promotion de l'égalité hommes-femmes, y compris en matière de coopération au développement.

Comme vous nous l'avez très justement rappelé le jour de votre élection, le 11 juin dernier (voir A/64/PV.93), Monsieur le Président, notre mission première est de coopérer à la recherche de solutions constructives pour la dignité, pour la sécurité et le bien-être de tous. Mon pays est prêt à continuer à apporter sa part, à titre national, mais aussi en tant que membre de l'Union européenne. La volonté du Luxembourg d'assumer ses responsabilités à titre national se traduit dans les exemples concrets que je viens de donner. Elle trouve son expression également dans notre candidature à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2013-2014.

L'engagement du Luxembourg est aussi un engagement européen, comme je viens de le dire. Grâce au renforcement de ses moyens et à la synergie accrue de ses instruments, rendus possibles par l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, l'Union européenne peut aujourd'hui, plus que jamais, être un partenaire actif, efficace et solidaire pour l'ONU, et ce, dans tous les domaines d'action de l'Organisation. L'Union européenne souhaite être ce partenaire actif et solidaire. D'où l'importance attachée à une résolution réglant la participation effective de l'Union européenne aux travaux de notre organisation. Ce n'est qu'ensemble, réunis au sein des Nations Unies, que nous pourrons contribuer à bâtir un avenir meilleur pour tous.

La séance est levée à 15 h 20.